

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
2009

AMNESTY
INTERNATIONAL



EXIGEONS LA DIGNITÉ



SOMMAIRE

EXIGEONS LA DIGNITÉ

Les objectifs du millénaire : un premier pas pour plus de dignité **PAGE 3**

Les Droits économiques, sociaux et culturels **PAGE 4**

La responsabilité des États face à la misère moderne **PAGE 5**

Les droits humains, une question de justice **PAGE 6**

Activités pratiques **PAGE 7**

LES BIDONVILLES

Origines des bidonvilles **PAGE 8**

Les bidonvilles : théâtres de violations des droits humains **PAGE 10**

Étude d'un cas : le Kenya **PAGE 11**

Activités pratiques **PAGE 12**



DROIT À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

Droit à l'éducation **PAGE 14**

Droit à l'eau **PAGE 16**

Droit à l'alimentation **PAGE 18**

Droit au logement **PAGE 19**

Droit à la propriété **PAGE 20**

Activités pratiques **PAGE 21**



L'ACCÈS AUX SOINS EST UN DROIT HUMAIN

Quel est le lien entre la santé et les droits humains ? **PAGE 24**

La responsabilité des États, un outil indispensable pour un meilleur accès à la santé **PAGE 27**

Activités pratiques **PAGE 28**

DROIT À LA SÉCURITÉ

Des gangs à la milice : les bidonvilles sont souvent des lieux sans protection **PAGE 30**

Des conséquences inhumaines **PAGE 32**

Des populations prêtes à lutter **PAGE 33**

Portrait d'une défenseure des droits humains : Valdénia de Paulino **PAGE 35**



RÉFÉRENCES ET ACTIONS

Pétition **PAGE 38**

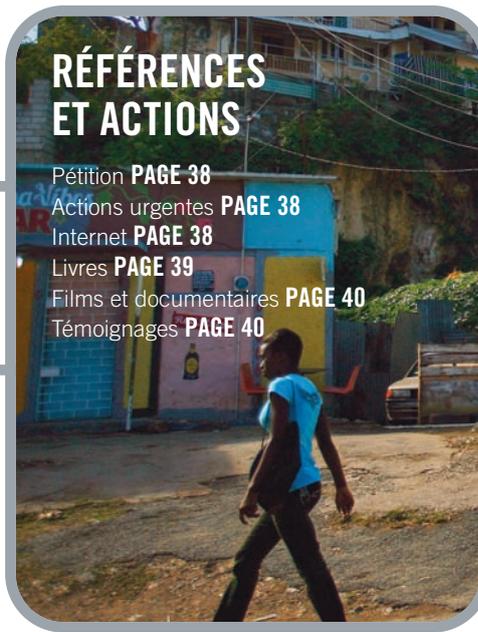
Actions urgentes **PAGE 38**

Internet **PAGE 38**

Livres **PAGE 39**

Films et documentaires **PAGE 40**

Témoignages **PAGE 40**



INTRODUCTION

GNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ

INTRODUCTION

INUTILE DE VOUS RAPPELER LE NOMBRE DE PERSONNES VIVANT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ. NI DE VOUS DIRE QUE 963 MILLIONS DE PERSONNES SE COUCHENT CHAQUE SOIR EN AYANT FAIM OU QUE 1,3 MILLIARD DE PERSONNES N'ONT PAS ACCÈS AUX SOINS LES PLUS ÉLÉMENTAIRES.

On le sait, la pauvreté existe, ce n'est pas un phénomène nouveau. De nombreux plans d'éradication de la pauvreté ont d'ailleurs déjà été mis en place et le choix de ceux qui doivent être soutenus fait l'objet de nombreux débats. Parler de pauvreté est une nouvelle étape pour Amnesty International. Notre organisation n'est pas là pour proposer un nouveau projet humanitaire, elle est là pour offrir un plan à long terme mettant les droits humains au cœur de l'action. Ce qui différencie l'agissement d'Amnesty International des autres organisations, c'est qu'elle estime qu'il s'agit d'un combat pour les droits fondamentaux et non pas d'un acte de charité.

Pour que les droits humains soient respectés, il faut, tout d'abord, reconnaître que chacun a le droit de vivre dans la dignité. Avoir le droit à l'éducation, à l'eau, à un logement décent... sont des droits qui se retrouvent dans de nombreux traités internationaux. Pourtant, même si en théorie, ces droits devraient être reconnus par et pour tous, la réalité est bien différente. Les gouvernements doivent prendre leur responsabilité et mettre en place un système juridique qui permet de garantir l'accès aux droits pour tous et non pour une partie de la population. Les États, ainsi que les entreprises, doivent rendre des comptes, être plus transparents en ce qui concerne l'application et le respect des droits humains. Amnesty s'est promise de lutter contre l'impunité et de dénoncer les agents responsables des violations des droits humains qui génèrent la pauvreté ou qui sont commises contre les personnes vivant dans la pauvreté.

Pour sortir de ce fléau, ils doivent également voir les droits humains comme étant indivisibles, interdépendants et universels. C'est-à-dire, imaginer les droits fondamentaux comme un tout indissociable et non plus comme une série d'articles qu'ils peuvent diviser en choisissant ceux sur lesquels ils vont s'intéresser. Il est, par exemple, impossible de parler de droit à un niveau de vie décent si des familles risquent chaque jour d'être expulsées de force de leur logement. Ne pas respecter un des droits, c'est rendre les personnes encore plus vulnérables et donc les enfoncer dans la pauvreté.

Enfin, Amnesty International lutte pour la participation active des personnes concernées. Pour y arriver, les personnes vivant dans la pauvreté doivent être informées sur la prise de décisions qui les

concernent, avoir leur mot à dire et exercer un contrôle sur ces décisions qui ont des conséquences sur leur vie.

Pour faciliter la tâche des élèves et leur apporter une approche plus concrète de la nouvelle campagne d'Amnesty International « Exigeons la dignité. La misère est moderne », ce dossier pédagogique traitera des bidonvilles, parfaits exemples de violations de droits humains.

- Bafouer un droit fondamental revient à les rejeter tous, alors comment parler de dignité à une femme enceinte privée de son droit à la santé ou à un enfant privé de son droit à l'éducation ?
- Comment le quotidien de ces personnes est-il affecté par le non respect de leurs droits ?
- Comment rendre la dignité à ces populations trop souvent oubliées ?

Autant de problématiques auxquelles nous tenterons de répondre au travers de cet outil.

Nous y développerons les causes de l'apparition et l'accroissement de ces zones dites exclues. Nous y verrons les conditions de vie et les conséquences de celles-ci sur la vie de ces habitants. Enfin nous traiterons de manière plus concrète du droit à un niveau de vie suffisant, du droit à la santé et du droit à la sécurité. Chaque partie sera présentée non seulement d'une manière plus théorique destinée au professeur, mais aussi au travers d'une section plus ludique, composée d'activités pour les élèves. Au travers des activités, l'enseignant pourra sensibiliser sa classe aux différents thèmes de ce dossier et mettre en pratique les compétences acquises.

Vous retrouverez toutes les activités sur le site d'Amnesty jeunes à l'adresse : www.amnesty.be/jeunes/spip.php?rubrique484.

Pour conclure, en tant qu'ancienne enseignante, j'aimerais souligner que j'ai essayé de faire ce dossier de la manière la plus pédagogique possible pour sensibiliser les élèves au fait que la pauvreté n'est pas une fatalité. Elle est simplement la violation des droits humains et nous pouvons dès lors commencer le combat pour rendre à chacun sa dignité. ■

Laura LHOIR, responsable jeunesse

EXIGEONS LA DIGNITÉ

A DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ EXI

LA BELGIQUE EST L'UN DES PAYS LES PLUS RICHES DE LA PLANÈTE. L'ÉCART ENTRE RICHES ET PAUVRES AU SEIN DES PAYS DÉVELOPPÉS ET EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT SE CREUSE DE PLUS EN PLUS. ET CES INÉGALITÉS NE SONT PAS TOUJOURS CELLES QUE L'ON CROIT.

La lutte contre la misère et l'exclusion passe par la conviction et l'espoir qu'une autre société est possible : une société où chacun a sa place, où chacun est libre, où chacun peut vivre dans la dignité.

À la question « *qu'est-ce que la misère ?* » les réponses les plus fréquentes sont : « *ne pas manger à sa faim* », « *dormir dehors* », « *être à la rue* », « *être malade et ne pas pouvoir se soigner* », « *ne pas trouver du travail* »,... C'est donc la non-satisfaction de besoins vitaux qui est la plus dénoncée.

« LÀ OÙ DES HOMMES SONT CONDAMNÉS À VIVRE DANS LA MISÈRE, LES DROITS DE L'HOMME SONT VIOLÉS. S'UNIR POUR LES FAIRE RESPECTER EST UN DEVOIR SACRÉ » JOSEPH WRESINSKI

d'envoyer leurs enfants à l'école, et qu'elles craignent que l'école, et leur maison, soient démolies au bulldozer le lendemain matin. Elles parlent de la crainte de la violence, qui est omniprésente, et de leur peur d'être traitées comme des délinquants. Elles disent qu'elles ne sont jamais écoutées, qu'elles sont exclues non seulement de la société dite « ordinaire », mais aussi des décisions qui les concernent. La pauvreté se caractérise donc aussi par la privation, l'insécurité, l'exclusion et l'impossibilité de faire entendre sa voix.

Et pourtant... Lorsque les personnes confrontées à la pauvreté évoquent leur expérience, elles ne parlent pas seulement de leur dénuement, bien que celui-ci joue évidemment un rôle déterminant dans leur existence.

Elles expliquent aussi qu'elles risquent de ne pas avoir les moyens

La bonne nouvelle est que la pauvreté n'est pas une fatalité. Elle est autant la conséquence que la cause de nombreuses violations des droits humains. Le cercle vicieux de la pauvreté frappe des êtres humains dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés.

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE : UN PREMIER PAS POUR PLUS DE DIGNITÉ

En 2000, à l'occasion du Sommet du millénaire, des dirigeants de 189 états se sont réunis pour élaborer la Déclaration reprenant les Objectifs du Millénaire. Il s'agit de huit objectifs que les États membres de l'ONU ont convenu d'atteindre d'ici à 2015. Les mesures prises ont pour but de faire progresser l'humanité et assurer la survie d'une partie d'entre elle, à travers des sujets tels que :

- La paix
- La sécurité
- La réduction de la pauvreté
- Une éducation digne de ce nom pour tous les enfants
- Une plus grande égalité entre les garçons et les filles
- La réduction de la mortalité en particulier chez les enfants de moins de 5 ans
- La réduction de la mortalité maternelle
- Le combat contre les maladies comme le sida, le paludisme, le choléra,...
- Un partenariat entre les politiques nationales actuelles pour le développement

Et pourtant aujourd'hui nous sommes loin du résultat voulu. Ces objectifs sont louables, dans la mesure où ils traduisent la volonté d'en finir avec la pauvreté et d'évaluer les progrès réalisés en la matière, mais ils sont aussi terriblement insuffisants.



Bidonville de Roque Santeiro, Luanda, Angola.
© Adrian Moser

EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ

Aucun objectif ne prévoit par exemple, de garantir l'accès des pauvres à la justice, l'abolition des lois discriminatoires, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la protection de la police pour les habitants des taudis et des bidonvilles, ou encore l'adoption et l'application de lois sur le droit à l'information.

Le problème le plus fondamental de ces objectifs est sans doute l'absence d'obligation pour les États de rendre des comptes. Les pays développés promettent aide et commerce équitable, sans que leurs discours ne se traduisent par des actes et les pays en voie de développement n'investissent pas toujours en faveur de leur peuple.

Certains pays préfèrent ainsi investir dans l'achat d'armes coûteuses plutôt que dans l'éducation. Les femmes, toujours victimes de violence, restent en marge de la société et rien ne leur est proposé pour les aider à participer à la politique et prendre en main leur destinée.

Lorsqu'un gouvernement ne respecte pas ses promesses, ce sont les pauvres qui en subissent les conséquences, pas lui. Les droits humains doivent être plus que jamais au cœur du combat mondial contre la pauvreté.

LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au lendemain de la seconde guerre, l'humanité est bouleversée et traumatisée. L'expérience des camps de concentration a été l'occasion d'un véritable choc, en particulier pour tous ceux qui

avaient mis leur espoir dans la grandeur de la raison humaine. Elle prend conscience que son discours doit changer et que le terme « dignité » doit devenir un droit de la personne humaine.

En 1948, les Nations unies décident d'affirmer leur engagement pour un monde où les droits de chacun(e) à vivre en paix et dans la dignité seraient assurés. On retrouve la notion de « dignité » dans le premier article de la Déclaration universelle des droits humains : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ».

La notion de dignité apparaît alors comme un principe général qui sous-tend l'ensemble des droits de l'homme, mais aussi l'interdiction de la torture et des traitements inhumains, l'interdiction des discriminations,...

En 1990, ce mot connaît un nouvel essor. Les phénomènes d'exclusion dans les pays riches amènent à se préoccuper des dégradations engendrées par la misère (la dignité fonde par exemple le droit à un logement décent). Comme le droit à la vie, à la liberté, à la dignité, la prohibition de la torture, de l'esclavage, la liberté d'expression, ... pouvoir manger, avoir accès à l'eau, avoir un toit, être payé pour son travail, font partie intégrante des droits humains.

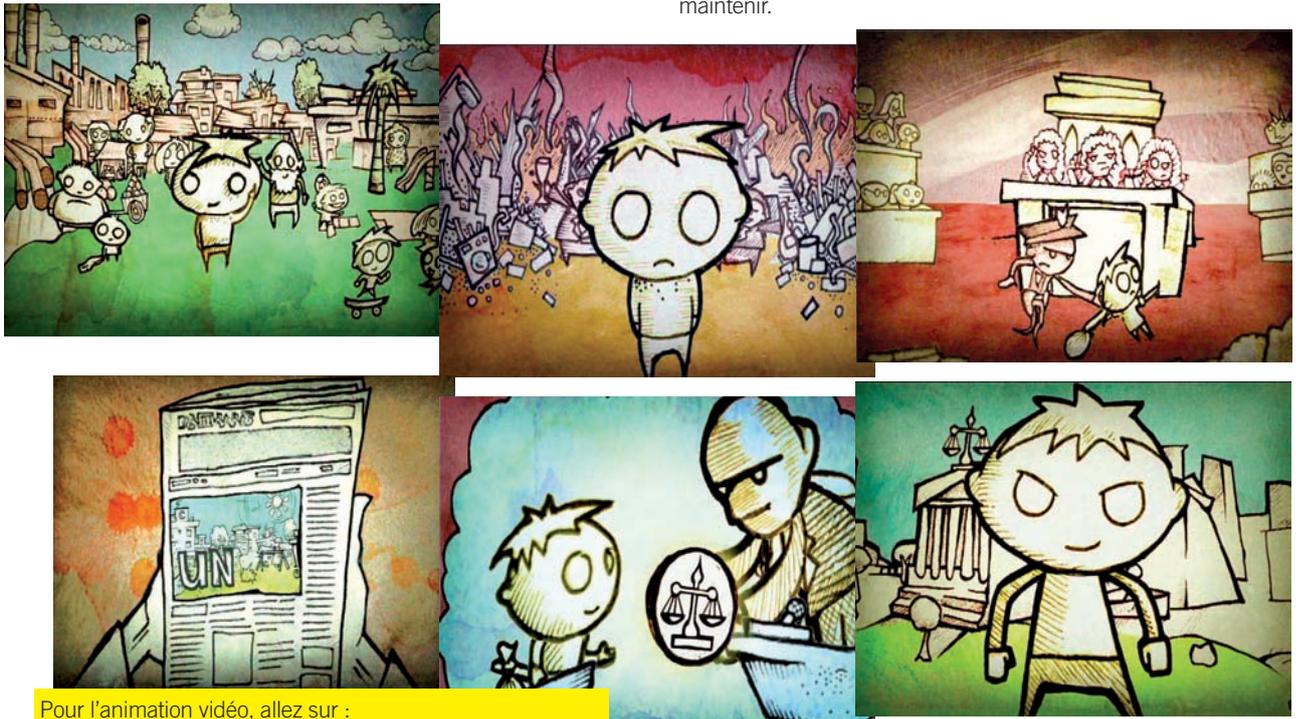
La Déclaration universelle des droits de l'homme pose les premières marques de la reconnaissance de ces droits.

« TOUS LES ÊTRES HUMAINS NAISSENT LIBRES ET ÉGAUX EN DIGNITÉ ET EN DROITS. »

Cependant cette déclaration n'ayant aucune force obligatoire (on ne peut utiliser cette déclaration pour aller devant un juge), les États membres des Nations unies ont décidé de créer un acte qui obligerait tous les États à respecter et mettre en œuvre les droits déclarés en 1948.

À la base, un seul texte avait été prévu mais le contexte international de la guerre froide et les différences idéologiques entre les États ont abouti à l'adoption de deux textes :

- **Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PCP)**
- **Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)**



Pour l'animation vidéo, allez sur : www.amnestyinternational.be-doc/article13593.html

Ces deux textes, signés en 1966 par l'Assemblée Générale des Nations unies sont venus attribuer un caractère obligatoire aux droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

- **Le pacte international relatif aux droits civils et politiques (PCP)** reconnaît le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, la liberté de croyance, la liberté d'expression, le droit de réunion pacifique, les droits judiciaires (ex : présomption d'innocence, droit à un avocat), l'interdiction de la torture et de l'esclavage,...
- **Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)** reconnaît le droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à un niveau de vie suffisant, le droit à la santé, à l'éducation, à une nourriture suffisante, à l'eau, à la famille,...

Mais que se passe-t-il si les tribunaux de votre pays ne vous permettent pas d'obtenir justice en cas de violation d'un de vos droits? Existe-t-il, pour vous, une possibilité de recours auprès d'autres juges internationaux ?

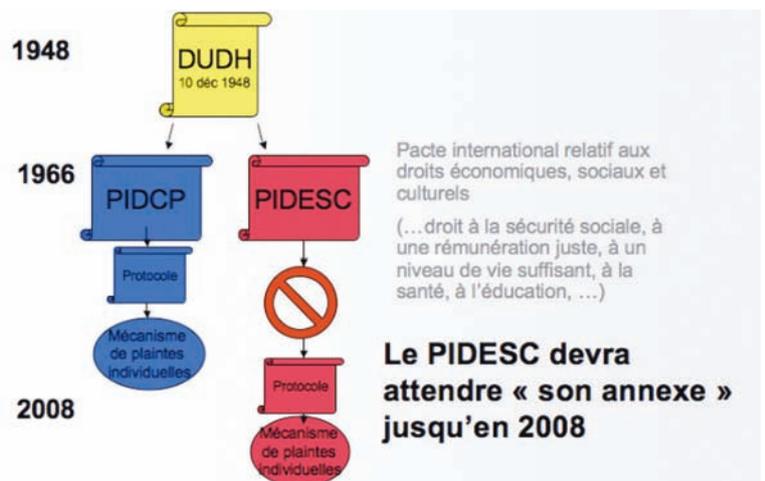
Pour le Pacte international relatif aux droits civils et

politiques, donc pour tous les droits relatifs à la vie, à la sécurité, ... pas de problème. Depuis 1966, on lui a ajouté une annexe (un Protocole facultatif) qui permet aux personnes dont les droits ont été bafoués, d'avoir un recours au niveau international, du moins dans les pays qui ont ratifié ce protocole. Mais pour le PIDESC, il faudra attendre presque 60 ans pour voir apparaître son annexe qui sera ouverte à la signature le 24 septembre 2009.

Aujourd'hui, de nombreux gouvernements continuent de ne pas reconnaître les droits économiques sociaux et culturels — ou alors leur respect n'est pas garanti par la loi. Ignorer ces droits, c'est jeter inévitablement des personnes dans la pauvreté et les y maintenir.

Amnesty International a donc lancé une action et demande à tous les États de ratifier ce protocole et de le mettre en vigueur le plus rapidement possible.

De plus, il est essentiel de reconnaître que **les droits humains sont indissociables, universels, interdépendants et intimement liés**. Lorsqu'un droit est bafoué, d'autres le sont aussi inévitablement. Par exemple, sans liberté d'expression, on ne peut avoir droit à

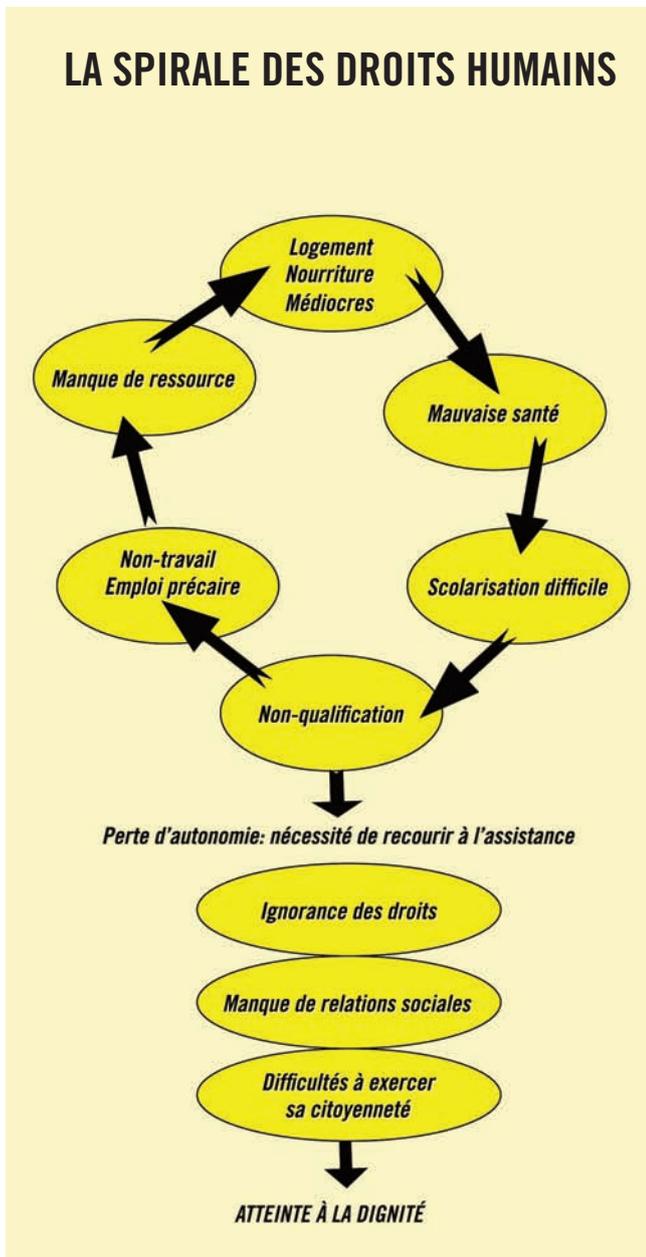


l'éducation et sans éducation, on ne peut avoir un futur favorable (problème pour trouver un travail, trouver un logement,...).

Ce n'est qu'en 1993, avec la conférence des Nations unies sur les droits humains de Vienne, qu'on parlera véritablement des principes d'indivisibilité et l'universalité des droits humains : « *Tous les droits humains sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés [...] il est du devoir des États, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentale* » (article 5 de la déclaration et du programme d'action de Vienne).

LA RESPONSABILITÉ DES ÉTATS FACE À LA MISÈRE MODERNE

Comme nous venons de le voir, de nombreuses mesures ont été promises afin d'éradiquer la pauvreté mondiale et de rendre à tout un chacun le droit à sa dignité.



QUELQUES PRINCIPES(*)

1. Les droits humains sont inaliénables. Cela signifie que vous ne pouvez les perdre, car ils sont inséparables à l'existence de l'homme. Dans certaines circonstances particulières, certains de ces droits — pas tous — peuvent se trouver suspendus ou limités. Par exemple, un individu accusé d'un crime peut être privé de liberté; en temps de guerre, un gouvernement peut imposer un couvre-feu qui va réduire la liberté de mouvement des citoyens, etc.
2. Ils sont indissociables, interdépendants et intimement liés. Cela signifie que des droits différents sont liés et qu'ils ne peuvent par conséquent pas être considérés indépendamment les uns des autres. La jouissance d'un droit donné dépend de la jouissance de nombreux autres droits; aucun droit ne prévaut sur un autre.
3. Ils sont universels. Cela signifie qu'ils s'appliquent également à tous les individus partout dans le monde, sans limite de temps. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés « *sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation* ».

Il convient à ce titre de souligner que l'acceptation de l'universalité des droits de l'homme ne menace en aucune façon la diversité des individus induite par des cultures différentes. La diversité peut bel et bien exister dans un monde où tous les individus sont égaux et ont droit au même respect.

(*) REPERE, « Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes », Conseil de l'Europe, P. 313.

Et pourtant aujourd'hui encore on constate les faits suivants :

- 923 millions de personnes souffrent chroniquement de la faim
- Plus d'un milliard de personnes vivent dans les bidonvilles ou des abris de fortune. La situation de ces personnes est aggravée par des vagues d'expulsions forcées.
- Chaque minute, une femme meurt à cause de difficultés survenues pendant la grossesse.
- Plus de 100 millions d'enfants (dont la moitié de filles) n'ont pas d'accès à l'éducation primaire.
- 2,5 milliards de personnes ne disposent pas d'installations sanitaires décentes, ce qui entraîne chaque jour la mort de 20 000 enfants.
- 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès aux soins médicaux les plus élémentaires

POURQUOI UNE TELLE RÉALITÉ ?

La faim, la privation de logement ou les maladies que l'on peut prévenir ne sont pas des problèmes sociaux inévitables ou la simple conséquence de catastrophes naturelles. **Ce sont des violations des droits économiques sociaux et culturels des personnes.**

Exemple : sans respect du droit à l'eau potable, il ne peut y avoir de droit à la vie, à la santé, à l'éducation ou au logement.

Pour arriver à éradiquer la pauvreté et redonner à tous la dignité, les États doivent prendre des mesures concrètes et assumer

leurs responsabilités en mettant en avant le respect des droits humains.

Il est essentiel de mettre en place des mécanismes pour obliger les États à tenir leurs engagements.

LES ÉTATS DOIVENT :

- Respecter les droits des populations. Les gouvernements ne peuvent bafouer eux-mêmes les droits et ne doivent exercer aucune discrimination, que ce soit dans la législation, la politique ou la pratique. Ils doivent également donner la priorité aux catégories de population les plus vulnérables lorsqu'ils allouent des ressources.
- Protéger les droits des populations en veillant à ce que d'autres personnes ou entités ne bafouent pas ces droits.
- Réaliser ces droits, c'est-à-dire faire en sorte que les droits deviennent une réalité dans la pratique. Ils doivent agir pour la concrétisation de ces droits. Par exemple, pour ce qui touche au droit à l'éducation, une obligation fondamentale vise la mise en place d'une éducation primaire gratuite pour tous.



**« VAINCRE LA
PAUVRETÉ CE N'EST
PAS UN ACTE DE
CHARITÉ, C'EST UN
ACTE DE JUSTICE. »
NELSON MANDELA**

LES DROITS HUMAINS, UNE QUESTION DE JUSTICE

L'accès à la justice est un droit essentiel pour toutes les victimes de violations des droits humains. Or, de nombreuses personnes à travers le monde, en particulier celles qui vivent en marge de la société, subissent au quotidien des violations de leurs droits, mais ne peuvent obtenir justice lorsqu'elles s'insurgent contre ces violences. Aujourd'hui encore, des citoyens éprouvent des difficultés à s'adresser à la justice, par peur ou par manque d'informations ou de moyens.

Cette impuissance les enfonce encore plus dans la pauvreté. Ainsi, au Brésil, de nombreuses femmes luttent pour que justice soit faite lors de la mort d'un de leur proche, tué par la police ou d'une balle perdue pendant des conflits internes à leur favela. Elles se retrouvent alors piégées dans une spirale infernale : elles ne

**« MA VIE, C'EST MON
COMBAT POUR LA
JUSTICE. »**

**« J'AI LAISSÉ TOMBER
TOUT CE QU'IL Y AVAIT
DANS MA VIE. JE NE
M'OCCUPE QUE DE
L'AFFAIRE DE MON FILS.
MA VIE D'AVANT A
DISPARU. »**

**« PERSONNE N'EST VENU
ME DEMANDER SI J'AVAIS
BESOIN D'AIDE POUR
SAISIR LA JUSTICE. »
TÉMOIGNAGES RECUEILLIS
À RIO DE JANEIRO EN MAI
2007(*)**

(*) <http://tinyurl.com/nbrm7l>

peuvent plus travailler, elles n'ont plus de temps pour le reste de leur famille,....

Si l'accès à la justice est un droit fondamental, cela implique certaines obligations à charge de l'État. L'une de ces obligations est d'assurer une aide judiciaire aux plus démunis.

EXEMPLE :

« Survivre et lutter, les femmes et la violence urbaine au Brésil »
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/001/2008/fr>

Les femmes sont depuis bien longtemps en première ligne du combat en faveur de la justice et contre l'impunité. Défenseuses des droits humains, avocates et militantes jouent un rôle essentiel dans la lutte pour la protection et la promotion des droits et de l'accès universel à la justice. Un grand nombre s'engagent après la mort impunie d'un proche lors de violences policières. (...)

Lors d'une rencontre avec Amnesty International, les participantes ont évoqué la détresse et le sentiment d'abandon pesant sur les femmes qui ont survécu à la mort d'un proche tué par un agent de l'État, ainsi que l'humiliation et le désespoir vécus lors de la longue et difficile quête de justice et d'indemnisation [...] Leur santé, leurs revenus, leur famille et leur vie sociale en sont très gravement affectés.



São Paulo, février 2005. Des habitants de la favela de Coruja protestent après la mort de six jeunes. Selon des témoins, trois policiers militaires les ont abattus à bout portant lors d'une opération menée après que des résidents eurent accusé la police de se livrer à la violence et au racket. Selon les habitants, des policiers venus enquêter sur ces homicides auraient fait disparaître des éléments de preuve de la scène du crime, notamment des douilles. Craignant des représailles, les habitants n'osaient pas protester. La plupart des personnes qui ont participé au rassemblement étaient des femmes et des enfants. © Tatiana Cardeal

ACTIVITÉS PRATIQUES

MON DROIT À LA JUSTICE

Cette activité éveille les élèves aux connaissances sur le droit à la justice et ses conséquences lorsque ce droit n'est pas respecté.

« JE CONTINUE LA LUTTE »

Lisez le texte de Nelson Mandela et répondez aux questions.

L'HOROSCOPE DE LA PAUVRETÉ

Cette activité sollicite les connaissances et la créativité des élèves afin d'explorer les conséquences de la pauvreté et les opportunités dont sont privés les plus démunis. Elle met donc en avant l'importance de voir les droits humains de manière indivisible et universelle.

QUELLE EST VOTRE POSITION ?

Cette activité de discussion sollicite les élèves sur les questions suivantes :

- Le minimum nécessaire à la dignité humaine
- L'importance relative des droits civiques et politiques, économiques, sociaux et culturels
- Les obligations des gouvernements face aux droits économiques et sociaux et culturels

LES BIDONVILLES

GNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ ((EXIGEONS LA DIGNITÉ)) EXIGEON

APPELÉS BIDONVILLES, KATCHI ABADI, KAMPONG, FAVELA, BARRIADAS, CAMPAMENTOS, RANCHOS, COLONIAS PROLETARIAS, VILLAS MISERIAS OU CIUDADES PERDIDAS, ILS SONT LE LIEU DE VIE DE PLUS D'UN MILLIARD DE PERSONNES TOUTS CONTINENTS CONFONDUS.

ORIGINES DES BIDONVILLES

Le terme « bidonville » est vraisemblablement apparu au Maroc à Casablanca au cours de la crise mondiale des années 30. Il désignait alors un habitat précaire, spontané, fait de bric et de broc (avec des bidons d'huile d'olive qui, dépliés et assemblés, permettaient de construire un abri plus ou moins étanche aux intempéries, sur un terrain occupé illégalement).

Mais son usage, dans la langue française, date des années 50 et concerne aussi bien les taudis du Sud Global (c'est-à-dire l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie) que les quartiers illégaux aux bords des villes françaises.

Dans les pays du Nord, on ne connaissait pas ce phénomène mais bien qu'ils soient très différents de ce qu'on peut voir en Afrique, les « slums » existent.

La représentation du bidonville provient d'une image, d'un documentaire vu à la télévision. Mais c'est loin, tellement loin, que l'émotion suscitée par tant de misère retombe à l'instant où l'écran s'éteint.

Et pourtant, il existe dans le monde plus de 200 000 quartiers pouvant être qualifiés d'insalubres. Appelés bidonvilles, katchi abadi, bustee, kampong, gecekondu, favella, barriadas, campamentos, ranchos, colonias proletarias, villas miserias ou ciudades perdidas, ils sont le lieu de vie de plus d'un milliard de personnes tous continents confondus et sont les théâtres de violations des droits humains.

Que ce soit le droit à un logement convenable, à l'eau, à des installations sanitaires, à l'éducation et à la santé, les personnes

qui vivent dans les bidonvilles sont constamment privées de beaucoup de leurs droits.

DEUX FACTEURS SE COMBINENT POUR ENGENDRER LE PHÉNOMÈNE DE BIDONVILISATION

Premier facteur : la paupérisation des campagnes

À partir des années 50-60, beaucoup de gouvernements viennent de récupérer leur indépendance après de nombreuses années de tutelle coloniale. Le développement, crucial pour l'avenir du pays, passe par la croissance du secteur secondaire et tertiaire. La plupart des gouvernements du Tiers-monde tentés par l'idéologie industrialiste, ont voulu copier les pays riches et sacrifier leurs agriculteurs. Leur politique mise donc sur un développement urbain au détriment des zones rurales. Délaissés, bousculés par la pression démographique, les paysans se rendent de plus en plus compte qu'ils ne maîtrisent ni

« LES CONDITIONS DE VIE DES PAYSANS CORÉENS SONT PIRES QUE CELLES DES ANIMAUX DOMESTIQUES DANS LES ZONES URBAINES. LE TRAITEMENT INJUSTE QU'ON NOUS RÉSERVE NE REVIENT À RIEN D'AUTRE QU'À NOUS DIRE DE MOURIR ». PROPOS D'UN AGRICULTEUR CORÉEN(*)

(*) « Les bidonvilles, un constat accablant » : <http://tinyurl.com/nb3d2r>



Quartier espagnol de Jamaïque. 12 mai 2009.
© AP/PA Photo/Ricardo Arduengo

S LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ

leurs outils de travail, ni la terre, ni la capitalisation de leurs produits. Leur statut est totalement dévalorisé, la misère gagne, la ville devient alors pour beaucoup d'agriculteurs leur seule possibilité de survie.

Deuxième facteur : l'image que véhicule la ville

La ville est présentée comme un lieu dynamique d'émancipation qui permet des revenus plus importants. C'est aussi le lieu où l'on peut accéder aux attraits de l'Occident. En venant grossir les rangs des habitants des villes, les populations rurales ont l'impression de sortir de l'impasse de la campagne et de pénétrer dans un monde de perspectives. Le désenchantement est malheureusement aux portes de la ville...

Les conséquences de cette migration vers les grandes villes sont en effet assez dramatiques car l'offre en logements est nettement inférieure au flot de population qui débarque dans les villes. L'unique solution pour ces migrants qui arrivent sans le sou se situe en fait hors de la ville. Construire une baraque au plus près des foyers d'emplois, telle fut la première réaction de ces paysans rejetés par la ville. Apparurent donc, dans tous les « vides urbains » et en périphérie, des poches d'habitats spontanés où règne une insalubrité totale.

UNE CROISSANCE QUI NE DÉSEMPLOIE PAS

On aurait pu croire que les bidonvilles, apparus soudainement, allaient doucement se résorber en s'intégrant progressivement dans les nouveaux tissus urbains; mais au contraire, le phénomène n'a cessé de grandir. Selon certaines prévisions, deux milliards de personnes vivront dans ce type d'habitat en 2030.

L'augmentation de la population des bidonvilles : les facteurs

- Exode rural massif qui ne diminue pas car les campagnes connaissent toujours une grande misère
- Conflits
- Catastrophes naturelles
- Changements climatiques
- Expulsions massives forcées
- Saisie de terrains au profit d'entreprises privées
- Forte pression démographique.

La situation actuelle

Pour le moment, peu de moyens ont été mis en place par les États afin que les habitants « délogés » de leur campagne puissent trouver une solution.

Les populations, forcées de quitter leur maison, continuent donc à se ruer vers la ville à la recherche d'une vie meilleure.

Ensuite, les habitants ont des enfants, ce qui accroît de façon naturelle la population de ces quartiers. Le problème majeur est que la croissance des bidonvilles est presque toujours plus forte que celle de la ville. Ce qui signifie plus de monde pour moins de logements, de nourriture, d'eau,...

Ainsi beaucoup de bidonvilles qui étaient auparavant des poches de misère sont devenus des quartiers entiers, voire des « villes » entières d'habitats précaires.

De nombreux nouveaux bidonvilles se sont donc créés à l'extérieur de la ville, parfois à plusieurs kilomètres, à des endroits où leur croissance n'est pas limitée.

CARACTÉRISTIQUES D'UN BIDONVILLE

- Surpeuplement
- Logements informels et de piètre qualité majoritairement situés en périphérie des centre-villes
- Accès insuffisant à l'eau potable, à une nourriture suffisante, à l'éducation, aux soins de santé
- Manque d'hygiène
- Insécurité des personnes
- Insécurité quant à la conservation de la jouissance du domicile.

LES BIDONVILLES : THÉÂTRES DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

De nombreux défenseurs des droits humains tentent de faire respecter leurs droits en réclamant plus de dignité et une meilleure implication de la part des États. Mais bon, pas évident de faire valoir ses droits lorsqu'on vit en permanence sous la menace de violences commises par la police et des gangs! Considérées comme criminelles, les populations de ces zones exclues n'ont généralement pas accès à la Justice et ont encore moins voix au chapitre pour toute prise de décision pouvant influencer sur l'amélioration de leur quotidien.

De plus, les bidonvilles, souvent considérés comme illégaux, n'offrent pas à leurs habitants une quelconque sécurité en matière d'occupation des lieux, ce qui les expose constamment au risque d'expulsions forcées, souvent très violentes.

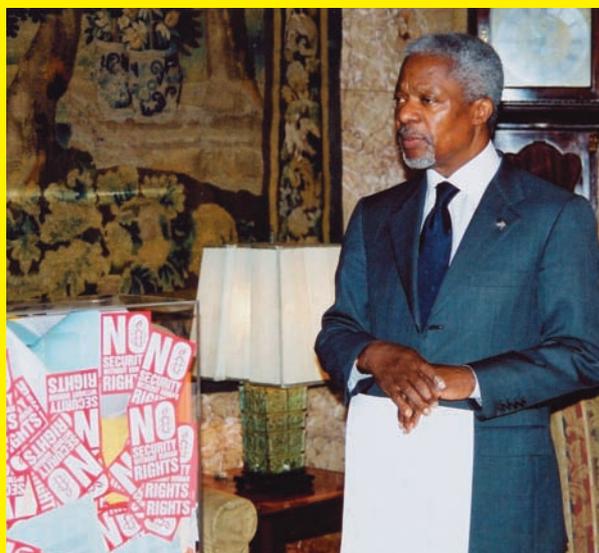
Compte tenu des difficultés qui pèsent sur la vie des habitants des bidonvilles, on peut facilement oublier que ce sont des endroits où, contre toute attente, des gens ont construit leur logement,

constitué une famille, créé une activité professionnelle et formé des communautés. À chaque fois qu'un logement est détruit, ses habitants ne perdent pas uniquement des murs, mais tout ce qu'un foyer peut représenter – la sécurité, la famille, la santé, le travail et la collectivité. Le mépris pour la vie que l'on constate dans les bidonvilles conduit souvent à l'aggravation d'une situation déjà difficile : les personnes concernées perdent le peu qu'elles avaient et n'ont guère de possibilité de recourir à la justice.

Pour changer ce scénario fatal, les gouvernements doivent agir sans délai et ont pour obligation de :

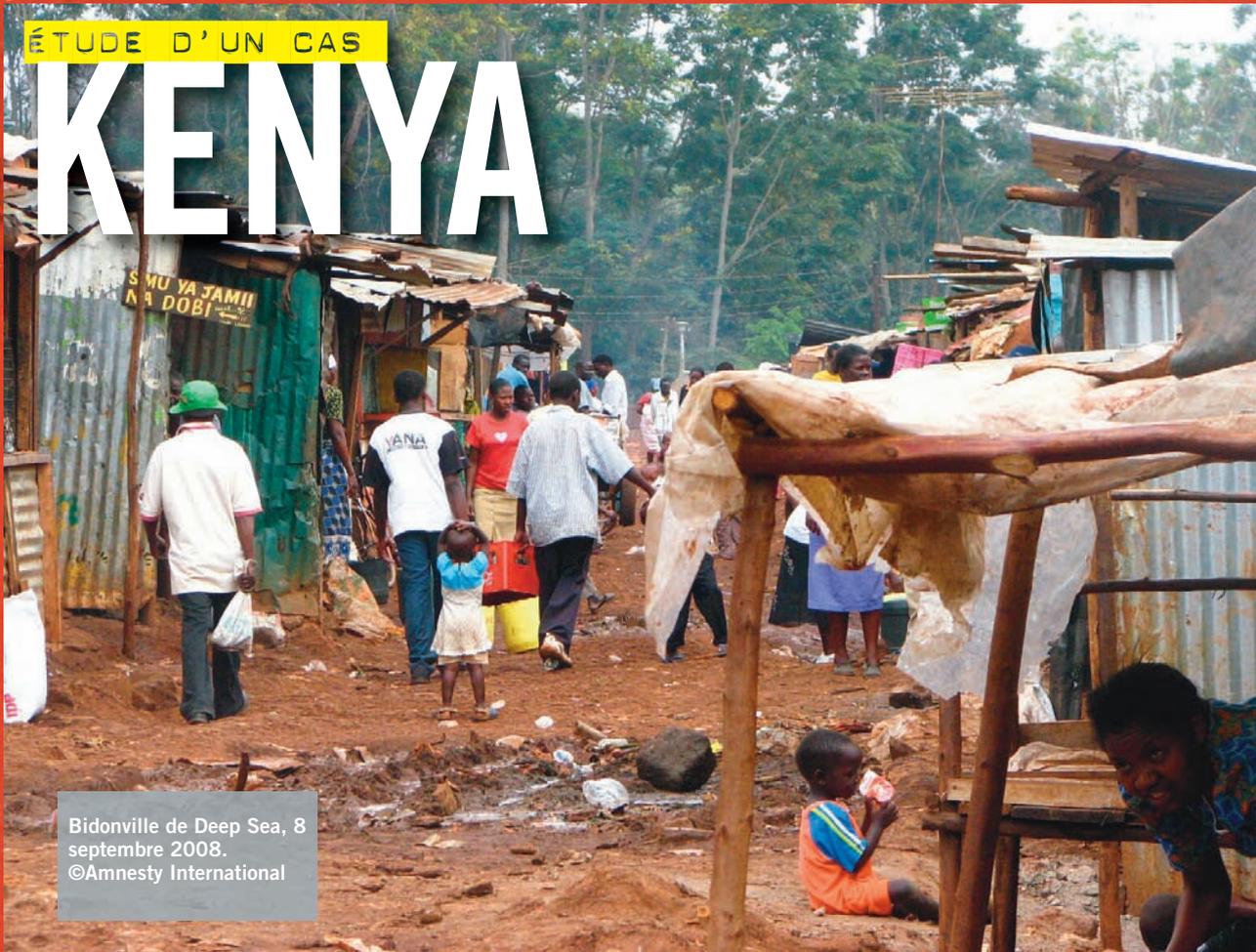
- En finir avec les expulsions forcées.
- Faire en sorte que les habitants des bidonvilles aient le même accès aux services publics que le reste de la population.
- Les gouvernements doivent lutter contre la discrimination directe et indirecte à l'égard des habitants des bidonvilles. Les gouvernements doivent veiller à ce que les habitants des bidonvilles aient accès, au même titre que le reste de la population, à l'eau, aux infrastructures sanitaires, aux soins médicaux, au logement, à l'éducation, et bénéficient d'un maintien de l'ordre juste et efficace.
- Permettre et garantir une participation active des habitants des bidonvilles à tous les projets visant à revaloriser leur habitat. Les gouvernements doivent mettre un terme à la répression contre les habitants des bidonvilles et ceux qui œuvrent en faveur de ces personnes. Ils doivent prendre des mesures efficaces pour favoriser la participation active des habitants des bidonvilles à tout projet affectant leur vie, directement ou indirectement.

« LES BIDONVILLES REPRÉSENTENT CE QU'IL Y A DE PIRE EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ URBAINE ET D'INÉGALITÉS »
KOFI ANNAN, ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES



ÉTUDE D'UN CAS

KENYA



Bidonville de Deep Sea, 8 septembre 2008.
©Amnesty International

**« LES EAUX USÉES
S'ÉCOULENT DANS DES
ÉGOUTS À CIEL OUVERT,
SERPENTENT DANS TOUT
LE QUARTIER ET ENTRE
LES MAISONS VOISINES,
JUSQU'AU FLEUVE. »
MAMA ESTHER**

2 Quelque deux millions de personnes vivent dans les bidonvilles et les agglomérations informelles de Nairobi, soit près de 60 % de la population totale de la ville. Mukuru Kwa Njenga est l'une de ces agglomérations. Elle est située à 10 kilomètres au sud-est du centre-ville, dans la zone industrielle de Nairobi, et on estime sa population à 75 000 personnes.

Dans les bidonvilles de Nairobi, les infrastructures et les services sont tout à fait insuffisants pour répondre aux besoins fondamentaux des habitants. Bien souvent, ces quartiers ne disposent pas de routes, d'égouts, d'approvisionnement en eau, d'électricité ni d'éclairage public. Lorsque ces services existent, ils sont bien inférieurs à la norme.

Mukuru Kwa Njenga ne fait pas exception. Mama Esther, qui habite ce quartier, a déclaré à Amnesty International :

« Nous sommes environ 15 familles sur ce terrain, qui appartient à un seul propriétaire. Chaque famille loue une maison d'une pièce et paie entre 400 et 700 shillings [entre 3,80 et 6,60 euros environ]. Je paie un loyer de 400 shillings. Comme vous le voyez, il n'y a qu'une seule chambre mais on la divise en deux pour que mes trois enfants puissent dormir dans l'autre partie. « Les 15 familles vivant sur ce terrain utilisent la même latrine à fosse, que l'on peut voir à l'extérieur. Il y a aussi une salle d'eau commune attenante, dont l'entrée est couverte par une bâche en plastique. « Nous sommes tellement nombreux que nous devons nous organiser dans la journée pour l'utilisation de la latrine et, surtout, de la salle d'eau. » ■

ACTIVITÉS PRATIQUES

ACTIVITÉ D'INTRODUCTION

Les élèves s'éveillent par le biais des images au non respect des droits humains et aux conséquences de la pauvreté dans les bidonvilles.

Niveau : Premier, deuxième et troisième degrés du secondaire.

EXPOSÉ

Choisissez le cas d'un bidonville et présentez-le à d'autres classes, voire au reste de l'école. Vous pouvez organiser une journée de sensibilisation, en présentant une thématique sous forme d'exposition. N'oubliez pas de prendre des photos et de nous les envoyer.

Niveau : Premier, deuxième et troisième degrés du secondaire.

EXPRESSION ÉCRITE

Les élèves se renseignent et dissertent sur la doctrine américaine « separate but equal » (« séparés mais égaux »).

Niveau : Deuxième et troisième degrés du secondaire.

« BIDONVILLE », CLAUDE NOUGARÉ

Les élèves analyseront une chanson, se sensibiliseront à certaines problématiques des bidonvilles et pourront faire preuve de créativité pour dynamiser la chanson.

Niveau : Premier et deuxième degrés du secondaire du secondaire

ACTIVITÉ DE CONCLUSION : LE PLAIDOYER

Vous avez l'opportunité de parler à la tribune de l'organisation des Nations unies et de plaider la cause des milliers d'êtres humains vivant dans des bidonvilles de la Planète. Divisez la classe en deux et faites-les écrire un plaidoyer. Pour vous aider à construire un plaidoyer, voir le canevas proposé par Amnesty International.

Niveau : Deuxième cycle du secondaire.

Pour aller plus loin : le débat. Confrontez les deux groupes. Comparez l'argumentation des deux plaidoyers. Demandez-leur de défendre leur argumentation.

Envoyez à l'adresse suivante llohir@aibf.be le plaidoyer final, nous le publierons. N'oubliez pas de préciser le nom de votre école.

Pour toutes les activités, rendez vous sur :
www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?rubrique486

DROIT À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ

ACTUELLEMENT, DE NOMBREUSES PERSONNES NE BÉNÉFICIENT PAS D'UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT.

« TOUTE PERSONNE A DROIT À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT POUR ASSURER SA SANTÉ, SON BIEN-ÊTRE ET CEUX DE SA FAMILLE, NOTAMMENT POUR L'ALIMENTATION, L'HABILLEMENT, LE LOGEMENT, LES SOINS MÉDICAUX AINSI QUE POUR LES SERVICES SOCIAUX NÉCESSAIRES [...] »

ARTICLE 25 DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Actuellement, de nombreuses personnes ne bénéficient pas d'un niveau de vie suffisant. Cela signifie qu'aujourd'hui encore, des êtres humains dorment dans des logements insalubres où avoir accès à une alimentation saine et équilibrée, à des vêtements corrects, à des services tels que l'eau, l'électricité, ... est une lutte quotidienne. À l'ère d'Internet, des méga-consoles, des GSM, ... bref à une époque où la société de consommation bat son plein, certaines personnes luttent tous les jours pour un droit essentiel au développement humain. Refuser le droit à un niveau de vie suffisant engendre des conséquences désastreuses pour les générations actuelles et futures. Les enfants en sont les premières victimes et ce manque conditionne leur développement physique, mental, spirituel et social.

Certains enfants expliqueront ne pas pouvoir aller à l'école car ils ne possèdent pas d'uniformes scolaires. L'enfant qui arrive à l'école, nerveux ou endormi, dont les vêtements sont sales, dont les parents ne paient pas les frais scolaires, qui n'a pas le matériel nécessaire, ... est mal accueilli et se trouve dans de mauvaises

conditions pour aborder les apprentissages et participer à la vie à l'école.

La situation, de plus en plus inquiétante, ne fait que s'aggraver et de plus en plus de personnes se retrouvent confrontées à la pauvreté et donc au manque de dignité.

Pour sortir de cet engrenage, les États doivent prendre en considération les requêtes des personnes privées de leur droit à un niveau de vie suffisant et mettre en place de mesures législatives permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants des bidonvilles.

Même si les difficultés liées au logement, à l'eau, à l'alimentation, à l'éducation se font plus ressentir dans les pays en voie de développement, elles n'épargnent pas les pays industrialisés.

Ce chapitre reprendra quelques-uns des droits fondamentaux nécessaires à une vie décente et montrera en quoi le fait de bafouer un de ces droits revient à nier tous les droits.

BELGIQUE : QUELQUES EXEMPLES CHIFFRÉS

- 15 % de la population belge est considérée comme pauvre⁽¹⁾ (revenu inférieur à 60 % du revenu médian).
- 67% des enfants vivent dans un ménage qui loue son logement et dont le loyer représente une charge importante ou lourde. Trois enfants sur dix en Communauté française vivent dans des logements que les parents considèrent comme trop petits.
- 3 sur 10 dorment dans une habitation dont l'intimité fait défaut
- 2 sur 10 vivent dans des logements qui ont des problèmes de moisissures aux murs ou de sol plein d'humidité⁽²⁾

(1) Observatoire bruxellois de la santé et du bien être, 2006.

(2) Mémento de l'Enfance et de la Jeunesse en Communauté Française, 2006.



École primaire, bidonville de Kibera, Nairobi, Kenya, 2003. © Crispin Hughes/Panos Pictures.

DROIT À L'ÉDUCATION

PRINCIPAUX FAITS

Assurer le droit à l'éducation est une exigence dont dépendent l'épanouissement, le bonheur et la réussite de la vie adulte d'un enfant. Il existe un lien très fort entre éducation et développement ou entre sous-éducation et pauvreté.

Refuser le droit à l'éducation c'est compromettre la capacité des gens à réaliser un travail productif, de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leur famille, de se protéger et de protéger les leurs. Sans

éducation, les personnes les plus démunies sont donc mises en marge de la société, sont discriminées face à une société qui les a oubliées.

« TOUTE PERSONNE A DROIT À L'ÉDUCATION. L'ÉDUCATION DOIT ÊTRE GRATUITE, AU MOINS EN CE QUI CONCERNE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET FONDAMENTAL. L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE EST OBLIGATOIRE [...] » ARTICLE 26 DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, 1948

« LES ÉTATS PARTIES... RECONNAISSENT LE DROIT DE TOUTE PERSONNE À L'ÉDUCATION [...] ILS CONVIENNENT [...] QUE L'ÉDUCATION DOIT METTRE TOUTE PERSONNE EN MESURE DE JOUER UN RÔLE UTILE DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE, FAVORISER LA COMPRÉHENSION, LA TOLÉRANCE ET L'AMITIÉ ENTRE [...] TOUS LES GROUPES RACIAUX, ETHNIQUES [...] L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DOIT ÊTRE OBLIGATOIRE ET ACCESSIBLE GRATUITEMENT À TOUS [...] » ARTICLE 13 DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 1966

LA QUESTION DE LA GARDE DES ENFANTS

Dans les bidonvilles, les familles sont souvent nombreuses et les femmes travaillent généralement beaucoup, dans des lieux très éloignés de leur domicile.

Le problème de la garde des enfants en bas âge durant la journée est donc un problème majeur. Certaines femmes peuvent confier leurs enfants à quelqu'un de leur famille ou à une amie.

D'autres fois, elles doivent enfermer leurs enfants à clé quand elles s'absentent. Des cas d'incendies dans lesquels des enfants ont péri parce qu'ils ne pouvaient pas sortir ont été signalés. (*)

Il y a aussi des garçons et des filles qui sont livrés à eux-mêmes dans la rue, où ils deviennent la proie des bandes de trafiquants de drogue en quête de nouvelles recrues.

(*) Amnesty International, « Survivre et lutter. Les femmes et la violence urbaine au Brésil » <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/001/2008/fr>

Quelques facteurs qui entravent particulièrement l'accès à l'éducation :

- Le manque d'écoles primaires et secondaires dans la plupart des bidonvilles ou à proximité
- Les coûts liés à l'éducation
- Les refus d'inscription opposés aux familles des bidonvilles en raison du caractère non officiel de leur domicile entravent particulièrement l'accès à l'éducation.

Pour assurer la réalisation du droit de tous les enfants à l'éducation, les États ont trois niveaux d'obligations :

- **Respecter le droit à l'éducation** en évitant toute action qui aurait pour effet d'empêcher les enfants d'accéder à

l'éducation, comme une législation qui catégoriserait comme inéducables certains groupes d'enfants handicapés, ou de groupes ethniques ou culturels différents.

- **Protéger le droit à l'éducation** en prenant les mesures nécessaires pour supprimer les obstacles à l'éducation imposés par des individus ou des communautés, comme les barrières culturelles à l'éducation ou la violence et les mauvais traitements dans l'environnement scolaire.
- **Réaliser** : obligation de prendre des mesures afin que tous les enfants puissent bénéficier du droit à l'éducation, par exemple en luttant contre la pauvreté, en adaptant les programmes scolaires aux besoins de tous les enfants ou en mobilisant les parents pour leur permettre d'apporter un soutien efficace à l'éducation de leurs enfants.

EXEMPLES :

ANGOLA

Maria Sebastiao Antonio, âgée de trente et un an, est mère de trois enfants : « [...] *Nos enfants ne sont pas autorisés à étudier. On ne peut même pas les inscrire à l'école de Nova Vida et les autres établissements sont trop loins. Le pire, c'est qu'il n'y a aucune solution à ce problème.* »

KENYA

La gratuité de l'instruction primaire a été instituée au Kenya en 2003 mais environ 1,7 millions d'enfants et d'adolescents ne sont toujours pas scolarisés. Une enquête dirigée par Unicef avec la participation des professeurs et élèves, montre que les causes les plus récurrentes de la part de « jeunes non-scolarisés » sont : la pauvreté, l'absence d'uniformes scolaires, les tâches domestiques et l'éloignement de l'école.

LA DISCRIMINATION EXISTE AUSSI DANS LES ÉCOLES

Permettre à chacun d'accéder à une éducation de qualité, quel que soit son genre, sa religion, son statut social, est la clé permettant de mettre fin au cycle de la pauvreté.

En Slovaquie, on constate une véritable ségrégation, frein à l'éducation, qui se concrétise par la séparation entre les Roms et les non-Roms au niveau du primaire. Dans ces classes qui leur sont réservées, les enfants Roms, quelles que soient leurs capacités intellectuelles, reçoivent une éducation au rabais (il existe un écart de quatre ans entre le programme offert dans les écoles primaires spéciales et générales). Comme le gouvernement ne fait pas le nécessaire pour que ces enfants reçoivent un enseignement de bon niveau, ces jeunes voient leurs perspectives d'emploi fort compromises. Les Roms sont ainsi entraînés dans un engrenage de marginalisation et de pauvreté.

Témoignage : « *Quand j'allais à l'école, il y avait des Blancs dans ma classe. Et*

puis les années 90 sont arrivées et ils ont retiré les Blancs, ils ont créé une école pour eux et laissé les Roms ici... Mais ça serait mieux si les Blancs allaient à l'école avec les Roms, ils auraient de meilleures relations... J'ai beaucoup d'amis à Jarovnice, à Peklany, à Rencišov... parce que j'étais avec des Blancs. Mais mon fils, par exemple, il n'a pas d'amis blancs, rien que des Roms. » (Un Rom de Jarovnice)

Pour agir : <http://www.amnesty.be/jeunes/spip.php?article1849>



Des élèves roms de l'école élémentaire spéciale de Ostrava, République tchèque. 10 février 2009.

DROIT À L'EAU PRINCIPAUX FAITS

L'importance que constitue l'eau pour l'être humain est vitale.
Par conséquent, le droit à l'eau est un droit humain.

D'après les experts de l'OMS, la quantité d'eau minimale nécessaire pour vivre est de 50 litres par personne par jour, cette quantité permettant de combler les besoins minimaux de consommation et d'utilisation domestique.

**« TOUS LES PEUPLES PEUVENT
DISPOSER LIBREMENT DE LEURS
RICHESSES ET DE LEURS RESSOURCES
NATURELLES, [...] EN AUCUN CAS, UN
PEUPLE NE POURRA ÊTRE PRIVÉ DE SES
PROPRES MOYENS DE SUBSISTANCE »
ARTICLE 1^{ER} DU PACTE INTERNATIONAL
RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS, 1966⁽¹⁾**

(1) Cet article annonce le droit collectif qu'ont les peuples d'accéder et de jouir de leurs richesses, y compris l'eau, puisqu'elle est un moyen de subsistance à la fois pour les individus et pour les peuples.

L'eau constituant entre 58 et 60 % du corps d'un adulte et entre 66 et 74 % du corps d'un enfant, le réapprovisionnement régulier en eau potable est donc essentiel pour le fonctionnement du corps humain, protégeant notamment le système immunitaire et participant à l'élimination des déchets. S'il perd 2% de son eau,

l'homme éprouve le besoin de boire; s'il en perd 10%, il a des hallucinations et sa peau se rétracte; s'il en perd 15%, il meurt.

L'accès inégal à l'eau potable affecte particulièrement certains groupes vulnérables, parmi lesquels se retrouvent les populations pauvres, les femmes, les enfants, et les populations autochtones.

Ce qui est encore plus choquant, c'est le nombre de décès — d'enfants principalement — que l'on pourrait empêcher grâce à des interventions dans le domaine de l'eau et de l'hygiène, ceux qui résultent d'affections liées à l'eau ou de maladies à vecteur. Chaque année, l'état de santé de millions de personnes est affecté et ces maladies ont des répercussions sur le bien-être physique, social et économique des populations. Dans de nombreux pays du monde, les écoles, par exemple, ne disposent pas d'équipements d'assainissement minimum. Dans ces conditions, elles deviennent des lieux insalubres où les maladies se propagent facilement. Environ une Africaine d'âge scolaire sur 10 ne va pas à l'école pendant la menstruation ou quitte l'école à la puberté parce que les écoles ne disposent pas d'équipements d'assainissement salubres et adaptés.

De nombreux hommes politiques et décideurs ne se rendent pas compte que fournir l'accès à des équipements d'assainissement grâce à un investissement somme toute relativement peu important permettrait de réduire de moitié le nombre des décès enregistrés actuellement parmi les populations qui ne bénéficient pas de ce droit fondamental.

**« LES ALLÉES
BOUEUSES SONT
JONCHÉES DE
DÉTRITUS ET DE
SACS CONTENANT
DES EXCRÉMENTS
HUMAINS. DES
RUISSEAUX
CONTAMINÉS PAR
LES EAUX USÉES
S'ÉCOULENT LE
LONG DU CHEMIN
DÉFONCÉ. »
KIBERA**

**« [...] LES ÉTATS
PRENNENT LES
MESURES
APPROPRIÉES
POUR LUTTER
CONTRE LA
MALADIE [...] GRÂCE À LA
FOURNITURE [...] D'EAU POTABLE »
ARTICLE 24 DE LA
CONVENTION DES
DROITS DE
L'ENFANT, 1989**

CONSÉQUENCES DE CETTE INÉGALITÉ

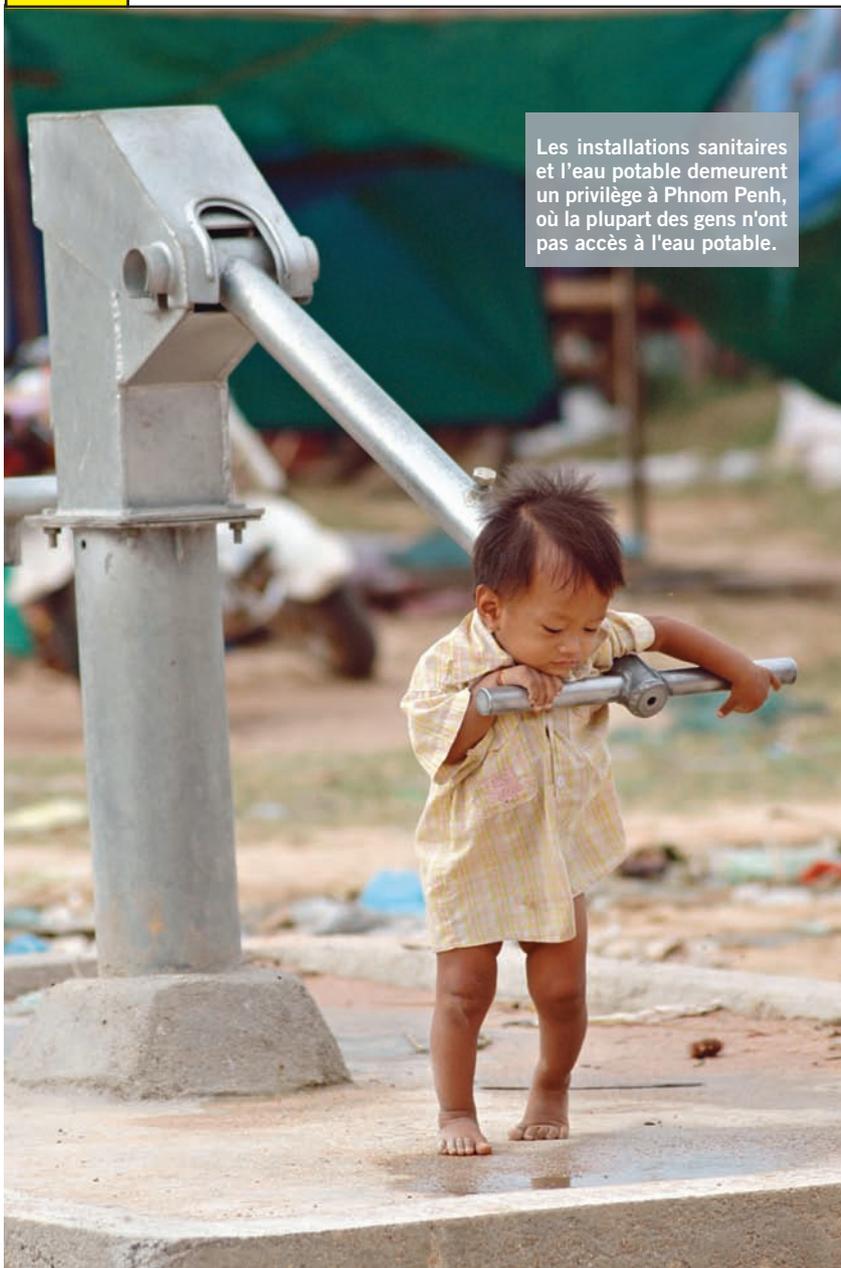
- Les personnes qui doivent consacrer plusieurs heures par jour pour aller chercher de l'eau n'ont plus de temps disponible pour d'autres activités tels les soins des enfants, un travail rémunérateur ou l'éducation.
- L'eau insalubre augmente dramatiquement les risques de maladies infectieuses, et ce particulièrement pour les enfants car leur système immunitaire n'est pas complètement formé.
- L'obligation d'acheter de l'eau à des vendeurs qui la vendront à des prix faramineux.
- Pour les femmes, qui représentent 70 % de la population vivant dans l'extrême pauvreté⁽¹⁾, cette quête d'eau présente des risques causés d'une part par le poids excessif de l'eau à transporter et d'autre part leur vulnérabilité aux agressions lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur du village.
- La consommation d'eau impropre est la cause de nombreux problèmes de santé, principalement dans les pays en développement mais aussi dans les pays industrialisés.
- L'absence d'infrastructures sanitaires appropriées : par exemple, les personnes utilisent des latrines « suspendues » (structures réalisées avec du bois ou des chiffons, généralement maintenues en équilibre au-dessus d'une source d'eau ou d'un bassin de boue) ou des toilettes « mobiles » (de simples sacs en plastique).

(1) World health Organization, op. cit, note 4, p. 25

Les inadéquations de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement accentuent le cercle vicieux de la pauvreté et entravent le développement des économies les plus démunies. En matière de gestion de l'eau, il existe plusieurs solutions qui peuvent avoir un impact considérable en termes de lutte contre la maladie et la pauvreté. Il suffit de les appliquer et, surtout, d'assortir cette mise en œuvre d'une véritable volonté politique. Si nous souhaitons atteindre nos objectifs, nous devons œuvrer sans relâche jusqu'à ce que les privilèges des populations les plus favorisées soient étendus aux millions de personnes se trouvant encore dans des situations intolérables en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé.

LES ÉTATS ONT UNE OBLIGATION DE :

| | |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Respecter | <ul style="list-style-type: none"> ■ Interdiction d'une quelconque pratique ou activité qui consiste à refuser ou à restreindre l'accès en toute égalité à un approvisionnement en eau adéquate ■ Interdiction de limiter la quantité d'eau ou de polluer l'eau de façon illicite (par exemple : des déchets émis par des installations appartenant à des entreprises publiques ou de l'emploi ou de l'essai d'armes) ■ Interdiction de restreindre l'accès aux services ou aux infrastructures ou de les détruire (par exemple : en période de conflit armé) |
| Protéger | <ul style="list-style-type: none"> ■ Obligation de prendre des mesures législatives et autres nécessaires pour empêcher, par exemple, des tiers de refuser l'accès en toute égalité à un approvisionnement en eau adéquat. ■ Obligation de contrôler les services afin qu'ils ne compromettent pas l'accès physique, à un coût abordable et sans discrimination, à une eau salubre et de qualité acceptable, en quantité suffisante |
| Réaliser | <ul style="list-style-type: none"> ■ Obligation de prendre des mesures visant à permettre à toutes les populations d'exercer pleinement leur droit à l'eau (mise en place d'infrastructures adéquates et de politiques nationales) ■ Obligation de diffuser de l'information sur l'utilisation hygiénique de l'eau, sur les dangers liés à la consommation d'eau insalubre,... |



Les installations sanitaires et l'eau potable demeurent un privilège à Phnom Penh, où la plupart des gens n'ont pas accès à l'eau potable.

PROBLÈMES LIÉS À L'EAU, LES CHIFFRES CLÉS⁽¹⁾

- 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable.
- 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à des installations sanitaires.
- 2,3 milliards de personnes contractent chaque année des maladies d'origine hydrique et toutes les 15 secondes, un enfant décède de diarrhée chronique⁽²⁾.

(1) Oxfam Solidarité « L'accès à l'eau, un droit fondamental! », <http://www.oxfamsol.be/fr/L-access-a-l-eau-un-droit.html>

(2) World Health Organization, The right to water, 2003, p.7.
http://www.who.int/docstore/water_sanitation_health/Documents/righttowater/righttowater.pdf

DROIT À L'ALIMENTATION PRINCIPAUX FAITS

Sans une nourriture adéquate, les hommes ne peuvent mener une vie saine et active. Ils ne peuvent travailler. Ils ne peuvent s'occuper de leurs enfants et leurs enfants ne peuvent apprendre à lire et à écrire. Le droit à l'alimentation embrasse tous les domaines des droits humains. Le réaliser est essentiel pour la lutte contre la pauvreté.

La faim engourdit l'intellect et affaiblit la productivité, empêchant des sociétés entières de réaliser pleinement leur potentiel. Pour les familles pauvres des pays en développement, la maladie due à la faim ne fait qu'accroître les dépenses du ménage et les soins que doivent dispenser les membres sains de la famille luttant déjà pour leur survie. Lorsque ces épreuves sont multipliées par des millions de familles dans le monde, l'effet de vague dévastatrice met en danger le développement mondial.

**« LES ÉTATS PARTIES AU PRÉSENT PACTE RECONNAISSENT LE DROIT DE TOUTE PERSONNE À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT [...] Y COMPRIS UNE NOURRITURE SUFFISANTE ET S'ENGAGENT À PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES POUR LA RÉALISATION DE CE DROIT. »
ARTICLE 11 DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 1966**

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE LES CHIFFRES CLÉS⁽¹⁾

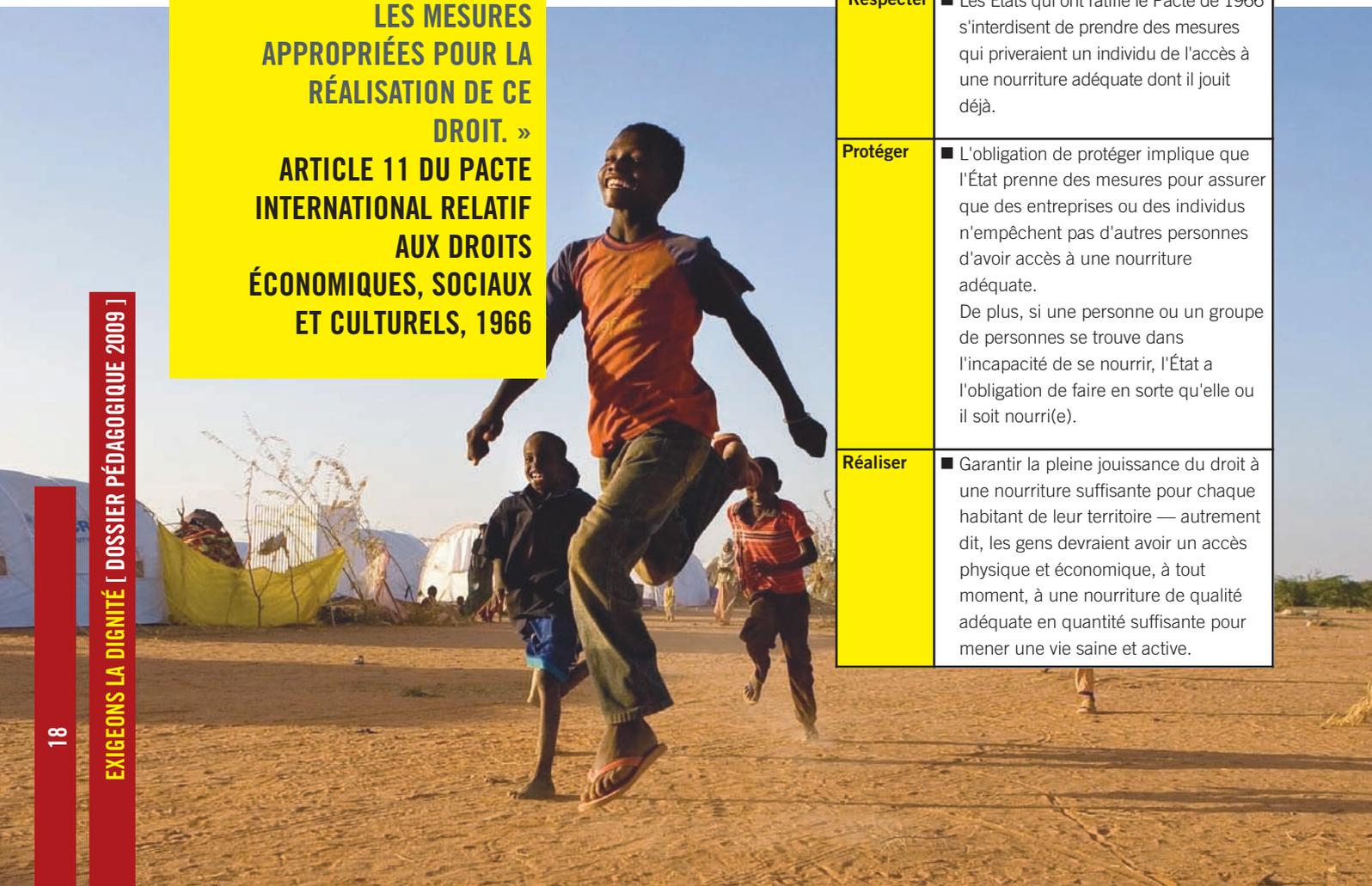
- 1 milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde (1 personne sur 8)
- 600 millions de personnes sous-alimentées sont des paysans et leur famille
- Plus de 2 milliards de personnes souffrent de carences en micronutriments
- 136 millions d'enfants naissent chaque année
- 68 millions d'entre eux, surtout dans les pays pauvres, naissent avec une insuffisance pondérale
- Chaque année, 12 millions d'enfants meurent, dont 55 % en raison de malnutrition

(1) Rapport Mondial sur le développement humain 2000, Programme des Nations unies pour le développement humain (PNUD)

« TOUTE PERSONNE A DROIT À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT POUR ASSURER SA SANTÉ, SON BIEN-ÊTRE ET CEUX DE SA FAMILLE, NOTAMMENT POUR L'ALIMENTATION... » ARTICLE 15 DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, 1948

LES ÉTATS ONT UNE OBLIGATION DE

| | |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Respecter | <ul style="list-style-type: none"> ■ Les États qui ont ratifié le Pacte de 1966 s'interdisent de prendre des mesures qui priveraient un individu de l'accès à une nourriture adéquate dont il jouit déjà. |
| Protéger | <ul style="list-style-type: none"> ■ L'obligation de protéger implique que l'État prenne des mesures pour assurer que des entreprises ou des individus n'empêchent pas d'autres personnes d'avoir accès à une nourriture adéquate. De plus, si une personne ou un groupe de personnes se trouve dans l'incapacité de se nourrir, l'État a l'obligation de faire en sorte qu'elle ou il soit nourri(e). |
| Réaliser | <ul style="list-style-type: none"> ■ Garantir la pleine jouissance du droit à une nourriture suffisante pour chaque habitant de leur territoire — autrement dit, les gens devraient avoir un accès physique et économique, à tout moment, à une nourriture de qualité adéquate en quantité suffisante pour mener une vie saine et active. |



DROIT AU LOGEMENT PRINCIPAUX FAITS

Le droit au logement est un droit universel. Il est reconnu au niveau international et dans plus de 100 Constitutions nationales dans le monde. C'est un droit reconnu pour chaque personne.

**« VIVRE DANS LE
BIDONVILLE, C'EST
VIVRE AVEC LES RATS,
LES CHATS ET LA
SALETÉ. » UN
HABITANT DU VILLAGE
DE SOWETO (KIBERA)**

de personnes sont mal-logées. La plupart de ces personnes vivent dans les pays du sud, mais aucun continent n'est ni ne sera épargné.

Malgré tout, les sans-abri, les mal-logés et les expulsés sont de plus en plus nombreux dans toutes les villes et les campagnes de la planète. Plus de 4 millions de personnes ont été expulsées de force de leur logement entre 2003 et 2006. Dans le monde aujourd'hui, 100 millions de personnes sont sans-abri et plus d'un milliard

PROBLÈMES DES BIDONVILLES

- Emplacement de nombre de bidonvilles dans des zones toxiques ou polluées
- Absence de logements pérennes
- Accès inadéquat aux services et infrastructures publiques (tels que l'eau potable, l'électricité, les routes, les installations sanitaires, le ramassage d'ordure,...)

Aussi cruciales soient-elles, les conditions sanitaires ne sont pas le seul problème de logement. Refuser ou nier le droit au logement entraîne des conséquences dramatiques et cause de multiples violations des droits humains dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, des liens sociaux, de la participation aux prises de décision (privation des droits civiques entre autres)...

(1) Selon l'ONG COHRE (Center on Housing Rights and Evictions), plus de 4 millions de personnes ont été victimes d'expulsions forcées entre 2003 et 2006 – 2 millions en Afrique, 2,1 millions en Asie et Pacifique, plus de 150'000 sur le continent américain et 16'000 en Europe. COHRE, Forced Evictions. Violations of Human Rights, December 2006.

**« LE DROIT DE TOUTE
PERSONNE À UN
NIVEAU DE VIE
SUFFISANT POUR ELLE-
MÊME ET SA FAMILLE,
Y COMPRIS [...] UN
LOGEMENT SUFFISANT,
AINSI QU'À UNE
AMÉLIORATION
CONSTANTE DE SES
CONDITIONS
D'EXISTENCE. LES
ÉTATS PARTIES
PRENDRONT DES
MESURES
APPROPRIÉES POUR
ASSURER LA
RÉALISATION DE CE
DROIT [...]. » ARTICLE
11 DU PACTE
INTERNATIONAL
RELATIF AUX DROITS
ÉCONOMIQUES,
SOCIAUX ET
CULTURELS, 1966**

**« TOUTE PERSONNE
A DROIT À UN
NIVEAU DE VIE
SUFFISANT POUR
ASSURER SA SANTÉ,
SON BIEN-ÊTRE ET
CEUX DE SA
FAMILLE,
NOTAMMENT POUR
L'ALIMENTATION,
L'HABILLEMENT, LE
LOGEMENT [...] »
ARTICLE 25 DE LA
DÉCLARATION
UNIVERSELLE DES
DROITS DE L'HOMME,
1948**



DROIT À LA PROPRIÉTÉ : LES EXPULSIONS FORCÉES

À Nairobi, au Kenya, le Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) a signalé que les autorités municipales ne tenaient pas compte des bidonvilles dans l'aménagement du territoire et l'établissement des budgets, bien que ceux-ci abritent 55 % de la population citadine. De nombreuses canalisations d'eau traversent Kibera, un vaste bidonville situé dans le sud-ouest de Nairobi, mais les habitants de cet endroit sont contraints d'acheter leur eau à des entrepreneurs qui leur facturent de trois à trente fois le coût normal.

Que ce soit dans les pays du Sud ou du Nord, de nombreuses familles, souvent considérées comme pauvres, sont chassées des

« TOUTE PERSONNE, AUSSI BIEN SEULE QU'EN COLLECTIVITÉ, A DROIT À LA PROPRIÉTÉ. NUL NE PEUT ÊTRE ARBITRAIREMENT PRIVÉ DE SA PROPRIÉTÉ. »
ARTICLE 17 DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS HUMAINS, 1948

terres où elles résident avec violence et sans possibilité d'un quelconque recours. Réalisées sans que les occupants aient l'assurance de bénéficier d'un relogement, les expulsions forcées constituent une grave violation des droits humains.

Parents et enfants se retrouvent souvent sans toit, sans nourriture correcte, sans accès à l'eau

potable et à la merci des caprices du climat. Les populations victimes de ces expulsions sont donc privées de leur droit à un niveau de vie suffisant, et plus particulièrement aux droits à un logement convenable, à une alimentation suffisante et à l'eau potable, qui sont garantis par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

A. POURQUOI DES EXPULSIONS FORCÉES ?

De nombreux facteurs peuvent conduire à des expulsions forcées et les contextes sont très variés.

Elles peuvent avoir lieu dans le cadre de programmes de protection de l'environnement. Le gouvernement décide de créer une zone protégée dans un territoire recouvert de forêts mais habité, et en expulser les personnes indigènes⁽¹⁾.

Dans d'autres cas, des bidonvilles sont démolis pour faire place à des projets d'embellissement, voire pour préparer de grands événements internationaux comme les Jeux Olympiques de Pékin.

Une autre raison des expulsions forcées est de mener de grands projets d'exploitation de ressources naturelles. C'est par exemple le cas du Nigéria qui compte deux zones importantes d'extraction du pétrole. Ces zones sont au centre d'un immense business lié au pétrole et elles connaissent des situations d'expulsions massives dues à l'exploitation des ressources⁽²⁾.

PRINCIPAUX FAITS

Les expulsions forcées consistent à faire partir de gens de leur domicile ou de la terre qu'ils occupent, contre leur volonté et sans aucune protection juridique ni autre garantie, telle qu'un relogement approprié. Toute expulsion menée de force ne constitue pas nécessairement une expulsion forcée : si les garanties sont respectées, une expulsion opérée dans la légalité, même avec le recours à la force, n'enfreint pas toujours la loi.

QUELQUES EXEMPLES CHIFFRÉS

- **NAIROBI (Kenya)** 2005, les logements de 850 familles ont été rasés.
 - **NIGÉRIA** Environ deux millions de personnes ont été expulsés par la force de leur domicile, et de nombreux milliers d'autres ont perdu leur logement depuis 2000.
 - **CAMBODGE** 2006, des centaines d'agents de sécurité et d'ouvriers de démolition ont expulsé 1500 familles.
 - **BRÉSIL** Juin 2009, plus de 400 familles ont été expulsées de force d'un bâtiment appartenant au gouvernement.
 - **SERBIE** Avril 2009, environ 250 Roms, parmi lesquels des enfants en bas âge, des personnes âgées et des infirmes, ont été chassés de leurs abris temporaires à Novi Beograd.
 - **ZIMBABWE** 2005, dans une opération de style militaire, environ 700 000 personnes ont été expulsées de leur domicile.
 - **LUANDA** 2009, au moins 17 familles du quartier d'Iraque ont été expulsées lors d'opérations au cours desquelles les maisons ont été détruites par l'entreprise de bâtiment « jardin d'Eden ».
 - **FRANCE** 2009, environ 400 Roms ont été expulsés de leur campement en Seine-Saint-Denis, dont une centaine d'enfants. (*)
- (*) <http://tinyurl.com/cj5p5z>

Dans ces cas, comme le souligne le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU – HABITAT), on expulse les pauvres; les groupes les mieux pourvus ne sont presque jamais victimes d'expulsions forcées.

B. LES EXPULSIONS FORCÉES : VIOLATION DES DROITS HUMAINS

Les expulsions forcées constituent une violation des droits humains, en particulier pour ce qui est du droit à un logement décent, à la vie privée, au droit de propriété, que les gouvernements sont tenus d'empêcher et de prévenir. Les autres violations des droits humains constatées pendant les expulsions forcées sont les viols, les arrestations et les détentions arbitraires, la torture et les exécutions illégales.

Témoignage : En juillet 2005, Amélia André Maneco quitte l'hôpital juste après avoir accouché de son quatrième enfant. Lorsqu'elle arrive chez elle à Soba Kapassa, un bidonville de Luanda, elle voit un groupe de policiers accompagnés d'autres hommes. « *Ils nous ont dit de sortir nos affaires de nos maisons parce qu'ils allaient les démolir a-t-elle raconté à Amnesty International. J'ai demandé [...] pourquoi ils faisaient cela et je les ai suppliés d'arrêter. Les policiers ont emmené mon mari, Kapassola. Ils l'ont jeté à l'arrière d'une voiture, comme un sac de patates, parce qu'il avait dit à notre fils aîné de ne pas quitter la maison. Ils l'ont accusé de rébellion et l'ont retenu au poste de police pendant de longues heures. Pourtant il n'a pas été violent quand il a résisté à la démolition.* »

Pour en savoir plus : <http://tinyurl.com/o5ljwz>

C. DES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES POUR LES POPULATIONS

Les personnes victimes d'expulsions forcées se retrouvent encore plus appauvries et sont contraintes de vivre dans la misère. Elles n'ont plus accès au travail et à certains services, tels que le système scolaire ou les centres de santé. Elles n'ont parfois plus de domicile fixe, sont dépossédées de leurs biens et vivent dans des conditions plus précaires qu'auparavant. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée car elles subissent une discrimination liée au genre, régulièrement observée en matière de droits patrimoniaux.

E. L'ÉTAT MANQUE À SON DEVOIR DE PROTECTION

Pour justifier les expulsions forcées, les représentants des États affirment souvent que les maisons destinées à la destruction ont été construites illégalement sur des terrains appartenant au gouvernement et affectés à des projets de développement. Même s'il est vrai que les endroits désignés comme bidonvilles ne satisfont généralement pas aux exigences en matière de logement, les gouvernements ne prennent cependant pas la peine de mettre en place des mesures minimales pour garantir aux personnes expulsées d'avoir un logement convenable. Au lieu de cela, ils chassent les gens de leur foyer sans respecter les procédures légales et sans offrir des solutions appropriées.

De plus, les milliers de personnes qui ont été expulsées de force ou sont menacées d'expulsion, sont exclues des procédures et

des décisions qui affectent leur condition de vie. Les États ne les ont véritablement pas consultées sur les mesures qui auraient pu revaloriser leur quartier ni sur les besoins en cas de relogement. ■

(1) « Souvent les pauvres sont expulsés », interview de Claude Cahn par Amnesty International Suisse.

(2) Ibidem.

FRANCE, DES GENS DU VOYAGE SOULÈVENT LA POLÉMIQUE

Le mercredi 25 juillet 2009, 95 caravanes de gens du voyage sont arrivées en force dans une ville française réputée pour sa station balnéaire et son port de plaisance appelée « la Grande Motte ». Évidemment les habitants et les autorités de la région n'ont pas vu d'un bon œil l'installation de ces nouveaux arrivants et la situation a été mal vécue par les élus de la station balnéaire. « Les gens du voyage ne sont pas les bienvenus à cet endroit, glisse un proche du maire. Nous avons introduit un référé afin d'obtenir de la justice une décision d'expulsion. »

Stéphane Rossignol, le maire, considère cette situation comme inacceptable à plusieurs titres : « Cette invasion crée une zone de non-droit dans un quartier résidentiel, car il s'agit d'une occupation illégale du domaine public, d'une dégradation du mobilier urbain, de vol de l'électricité publique et de l'eau, de dégradations du domaine public, de risques sanitaires (déchets...), de la dangerosité due aux activités des gens du voyage dans un espace boisé à proximité d'habitations, de la cohabitation difficile avec les riverains, des dangers du fait de la proximité de la route très fréquentée, du préjudice porté à l'image de la station dans une période d'activité économique intense. »

(*) Les informations sont issues du journal français « MIDI LIBRE », <http://www.midilibre.com>

« CELA REVIENT À
LAISSER DES
PERSONNES MOURIR
[...] ON LES TUE EN LES
AFFAMANT. »
LENG SOPHEAP

Une femme récupère le bois de sa maison qui vient d'être démolie lors d'une expulsion près de Sihanoukville, 24 février 2008.

Leng Sopheap, âgée de quarante-huit ans et mère de trois enfants, a été expulsée de force de son domicile de Sambok Chab en mai-juin 2006. Elle a été relogée à Andong avec sa famille.

La vie à Andong était difficile. Le terrain était nu et inondé. Il n'y avait pas de maisons, d'eau salubre, d'électricité, de toilettes ni d'emplois. Elle gagnait moins d'un demi-dollar par jour en vendant des gâteaux au sucre de palme et n'avait pas de quoi s'alimenter ni nourrir ses enfants. Leng Sopheap, qui est infectée par le VIH, n'avait plus la possibilité de se rendre dans un centre de soins, ce qui était pourtant nécessaire dans son cas. Elle doit se rendre régulièrement dans un tel établissement afin de recevoir un traitement antirétroviral gratuit.

Pour en savoir plus : <http://tinyurl.com/lhx9jd>

ACTIVITÉS PRATIQUES

DROIT AU LOGEMENT ET À L'ALIMENTATION : LE JEU DE L'OIE

DROIT À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

L'activité sensibilise les élèves par le biais d'images et d'un reportage sur le droit à un niveau de vie suffisant. Ils seront amenés à faire le lien entre les biens que nous possédons et la notion de niveau de vie suffisant.

Niveau : Premier et deuxième degrés du secondaire

L'ACCÈS À L'EAU : UN DROIT À REVENDIQUER

Les élèves prennent conscience des liens entre les inégalités d'accès à l'eau et les droits humains. Ils repèrent quels sont les droits qui peuvent être affectés par ces inégalités d'accès à l'eau, puis organisent une conférence sur ce sujet.

Niveau : Premier, deuxième et troisième degrés du secondaire.

L'ÉDUCATION POUR TOUS?

Dans cette activité, les participants doivent repérer la place des cartes pour former des paires, le but étant de réfléchir aux inégalités concernant la fourniture de l'éducation dans le monde et à la façon de parvenir à «l'éducation pour tous».

Niveau : Premier, deuxième et troisième degrés du secondaire.

L'HISTOIRE DE MA XIAOHONG

L'activité fait appel à des discussions en groupes restreints et traite :

- Des difficultés pour avoir accès à l'éducation
- Du manque de mesures prises qui renforce l'inégalité dans l'éducation
- De l'interdépendance des droits humains et du droit à l'éducation

Niveau : Premier et deuxième degrés du secondaire.

SE SENSIBILISER ET RÉAGIR FACE AUX EXPULSIONS FORCÉES

Les élèves prennent conscience des liens entre les expulsions forcées et les droits humains. Au travers d'analyses de textes et d'une mise en situation, ils repèrent quels sont les droits qui peuvent être affectés par ces expulsions.

Niveau : Deuxième et troisième degrés du secondaire.

Pour toutes les activités, rendez vous sur :
www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?rubrique486

L'ACCÈS AUX SOINS EST UN DROIT HUMAIN

EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA



« JE PENSE QU'ELLE EST MORTE PARCE QUE NOUS N'AVIONS PAS ASSEZ D'ARGENT ET QUE, POUR CETTE RAISON, ELLE N'EST PAS ALLÉE À L'HÔPITAL À TEMPS »

SARAH, LA SŒUR D'ADAMA

Adama Turay, la sœur cadette de Sarah, est morte en couches à l'âge de trente-trois ans. Sarah, désormais seule responsable de sa nièce, explique qu'il lui faut lutter tous les jours pour payer la nourriture du bébé.

L'histoire d'Adama et de sa sœur Sarah n'est malheureusement pas un cas isolé dans les pays en voie de développement.

Dans certains pays d'Europe occidentale, une femme sur 25 000 meurt pendant sa grossesse ou lors de l'accouchement. Mais en Afrique subsaharienne, le risque de décès lié à la maternité est de 1 sur 26, et passe à 1 sur 7 dans les pays les moins développés⁽¹⁾.

En Belgique, quatre nourrissons sur 1000 sont décédés en 2007. En République démocratique du Congo, ils étaient 102, au Niger 83 et on a pu constater 141 sur 1.000 morts en Sierra Leone la même année.

Quelques exemples chiffrés montrant une inégalité qui constitue un véritable scandale au regard des droits humains⁽²⁾.

SIERRA LEONE.
Un jeune garçon
de la commu-
nauté de Moa
Wharf, un village
de pêcheurs situé
juste derrière la
maternité de
l'hôpital Princess
Christian, 2009
© Kevin Hill

LA VIE DU NOUVEAU-NÉ EST FRAGILE

Près de quatre millions
d'enfants meurent chaque
année avant d'avoir atteint
l'âge d'un mois. On peut réduire
les risques pour la santé du
nouveau-né:

- en offrant des soins de qualité pendant la grossesse,
- en assurant un accouchement en présence de personnel qualifié
- en offrant de bons soins néonataux – il faut immédiatement vérifier la respiration du nouveau-né, veiller à ce qu'il ne prenne pas froid, assurer les soins du cordon ombilical et de la peau et favoriser l'allaitement maternel exclusif.

Pourtant presque toutes ces personnes auraient pu être sauvées si des soins médicaux adaptés leur avaient été prodigués en temps voulu.

Tant dans les régions en voie de développement que dans les pays dits riches, la mauvaise santé est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté : une mauvaise santé génère la pauvreté en détruisant les moyens de subsistance, en diminuant la productivité des travailleurs et en abaissant les niveaux d'instruction. Les inégalités sociales présentes au sein des populations influent tant sur la distribution des maladies que sur l'évolution de l'état de santé des personnes touchées : la mauvaise santé frappe d'une manière particulièrement dure les groupes les plus vulnérables et marginalisés de la société. De la même manière, les discriminations et stigmatisations liées à des problèmes de santé renforcent les divisions et les inégalités sociales.

Il faut reconsidérer la santé afin qu'elle ne soit plus vue comme un privilège mais bien comme un droit fondamental destiné à tout être humain, quelles que soit ses origines, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LA SANTÉ ET LES DROITS HUMAINS ?

IL EXISTE DES LIENS COMPLEXES ENTRE LA SANTÉ ET LES DROITS HUMAINS :

- Les violations ou le non-respect des droits humains peuvent avoir des conséquences graves sur la santé;
- Les politiques et les programmes de santé, selon leur conception ou leur mise en œuvre, peuvent contribuer à la

promotion ou à la violation des droits humains;

- La vulnérabilité et les conséquences des problèmes de santé peuvent être atténuées par des mesures visant à respecter, à protéger et à mettre en œuvre les droits humains.

MANQUE DE CENTRES DE SANTÉ DANS LES BIDONVILLES

La plupart des quartiers se trouvant dans les bidonvilles ne disposent pas à proximité de véritables services médicaux fonctionnant de manière efficace.

Même si les États investissent dans des centres de santé, les dépenses en matière de santé sont réparties de manière inégale, favorisant systématiquement les zones urbaines et côtières et perpétuant l'indifférence à l'égard des départements les plus pauvres.

Les habitants des bidonvilles doivent donc la plupart du temps parcourir des distances considérables pour se rendre à l'hôpital. Là, ils sont souvent traités de manière discriminatoire et doivent patienter toute une nuit et toute une journée pour être soignés.

Environ 90 % des enfants qui meurent de maladies telles que la diarrhée, la rougeole, le paludisme, les infections respiratoires aiguës, ... meurent chez eux, souvent sans que leurs familles aient pu obtenir des soins médicaux⁽³⁾.

Dans le quartier de Colina Do Prado, près de Porto Alegre, on a ainsi cité à Amnesty international l'exemple d'une femme de 85 ans qui avait dû faire la queue dès 5 heures du matin au dispensaire afin de tenter de se faire soigner, car seules 10 personnes étaient reçues chaque jour.



Des habitants viennent en aide à une femme blessée lors d'une opération de police contre des narcotrafiquants menée en juin 2007 dans le Complexo do Alemão (Rio de Janeiro). La plupart des populations exclues n'ont pas accès à des services de santé près de chez elles. De nombreuses personnes se plaignent que les professionnels de la santé hésitent à venir dans leurs quartiers, sous le coup de la crainte ou des préjugés. © REUTERS/Bruno Domingos

MANQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

La mise à disposition d'informations accessibles, dans les langues appropriées, est un élément essentiel pour améliorer le droit à la santé. À cause de la communication déplorable, les ménages et les communautés ne savent pas pourquoi la vaccination est essentielle ni comment reconnaître les symptômes d'une maladie ou quand consulter.

**« DANS LES CENTRES DE SANTÉ, IL DEVRAIT Y AVOIR QUELQU'UN QUI PARLE QUECHUA ET PEUT EXPLIQUER LES CHOSES AUX FEMMES, POUR QU'ELLES PUISSENT RETOURNER CHEZ ELLES HEUREUSES ET SANS INQUIÉTUDE, EN SACHANT QUOI FAIRE »
FORTUNADO, LE MARI DE CRISELDA**

L'accès à l'éducation est un atout majeur. Les parents et enfants pourront recevoir et mettre à profit l'information reçue sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein, l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents⁽⁴⁾.

En Sierra Leone, la prise de conscience de l'arrivée de complications lors d'une grossesse est limitée par le manque d'informations en matière d'éducation : 70 à 80 % des femmes sont illettrées.

ABSENCE DE SÉCURITÉ SOCIALE ET COÛTS TROP IMPORTANTS

Bien trop souvent, de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté ne bénéficient pas de soins médicaux en raison du coût de ces derniers, ou parce que leur famille ne peut pas les payer.

En Sierra Leone, une politique gouvernementale prévoyant la gratuité des soins médicaux pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans a été adoptée en 2001 mais les autorités n'ont pris aucune mesure concrète pour en faire une réalité.

Les coûts représentent un obstacle important empêchant les femmes d'obtenir des soins médicaux indispensables.



PÉROU : Criselda et Fortunato, qui pensent qu'ils n'auraient peut-être pas perdu leur bébé si le médecin avait été en mesure de comprendre ce que Criselda disait.



La sœur et une amie de Fatou, morte 13 jours après avoir donné naissance à des jumeaux (dont un était mort-né). Elle pourrait être encore en vie si elle avait été soignée à temps. Le temps que son mari obtienne l'argent nécessaire pour la guérir, il était déjà trop tard.

MANQUE DE RESSOURCES NATURELLES

À cause de la malnutrition, du manque d'accès à l'eau salubre et aux installations sanitaires, les personnes les plus démunies meurent de façon disproportionnée de maladies telles que les infections respiratoires aiguës, la diarrhée, la rougeole ou le paludisme.

Les maladies transmises par l'eau tuent chaque année plus de 3,4 millions de personnes, dont la plupart ont moins de cinq ans. Des milliers d'enfants souffrent d'infections intestinales causées par des parasites.

Le manque d'installations sanitaires, dont pâtissent environ 2,4 milliards de personnes, favorise des maladies comme le choléra ou la diarrhée.

La malnutrition et les carences en micronutriments peuvent entraîner des complications : un enfant qui manque de vitamine A a par

exemple un risque de mortalité supérieur à 25 %⁽⁵⁾.

DISCRIMINATION

Les groupes vulnérables et marginalisés sont en général les plus touchés par les problèmes de santé. La discrimination viole un des principes fondamentaux des droits humains et elle est souvent à l'origine de problèmes de santé.

Au Pérou, la pauvreté ne peut être séparée de la discrimination.

Les indigènes représentent une part disproportionnée des populations rurales pauvres et les femmes autochtones sont confrontées à une double exclusion du fait de leur genre et de leur origine ethnique.

Cette population n'a pas accès aux soins de santé comme les autres populations.

Dans la pratique, la discrimination peut se manifester par des programmes sanitaires mal ciblés et par un accès restreint aux services de santé.

Concernant la santé et les soins de santé, les motifs de non-discrimination peuvent aujourd'hui être définis comme :

« l'interdiction de toute discrimination dans l'accès aux soins de santé [...] qu'elle soit fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, un handicap physique ou mental[...] »⁽⁶⁾.

La discrimination fondée sur le sexe empêche bien souvent les femmes d'avoir accès à la santé et par conséquent de réagir de manière efficace aux problèmes sanitaires de leur famille.

**« L'HÔPITAL,
C'EST COMME UNE
CHAMBRE DE
COMMERCE. SI
VOUS ÊTES
PAUVRE, ON NE
S'OCCUPE PAS DE
VOUS. SI VOUS
POUVEZ PAYER,
ON VOUS
SOIGNE. »**



Centre de santé rurale de Occopampa, région de Huancavelica.
24 juin 2008.
© Salud Sin Limites Peru

Padmabati Samal est sage-femme. Elle a reçu une formation de deux ans en médecine anténatale et postnatale, mais elle n'est pas autorisée à pratiquer un accouchement. Elle écoute ici les battements du cœur de l'enfant que porte Sailabala Samal, du village de Khankira, État d'Orissa (Inde). Dans cet État, de nombreuses femmes enceintes n'ont pas accès aux soins que nécessite leur état.



Leur vulnérabilité accrue notamment en raison d'une mauvaise prise en charge lors de la grossesse peut cependant être réduite par des mesures simples telles que la facilitation de leur accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. Le racisme et l'intolérance qu'il induit contribuent à renforcer les inégalités au sein des groupes raciaux ou ethniques qui en sont les victimes, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé.

VIVRE DANS LA PAUVRETÉ, MOURIR À CAUSE D'ELLE : LA MORTALITÉ MATERNELLE

La pauvreté a une incidence sur la mortalité maternelle. Chaque année, plus de 500 000 femmes — soit une par minute — meurent à la suite de complications liées à la grossesse et à l'accouchement. La plupart des décès maternels pourraient être évités si des soins médicaux adaptés leur avaient été prodigués en temps voulu.

Les femmes ont droit à la vie, mais elles sont nombreuses à mourir à cause de la pauvreté, de l'injustice et des discriminations liées au genre.

- Elles se heurtent bien souvent à des barrières sociales et financières qui les empêchent d'accéder au système de santé.
- Les femmes issues de familles pauvres ont peu de pouvoir ou de contrôle sur les décisions qui les concernent et n'ont presque aucune notion de leurs droits. Par conséquent, rares sont celles qui sont capables de se battre pour leur droit aux soins, même lorsque leur vie est en jeu.
- Elles n'ont souvent pas accès à la contraception ou aux informations qui leur permettraient de maîtriser leur fécondité.
- Les services de santé sont de mauvaise qualité ou tout simplement inaccessibles. Pourtant, la présence de

personnel qualifié lors de l'accouchement et les soins obstétricaux d'urgence sont essentiels pour réduire la mortalité maternelle⁽⁷⁾.

- Des retards qui peuvent être mortels. Lorsque les femmes vivant dans la pauvreté doivent payer pour les soins de santé, le temps joue contre elles : retards dans la décision d'aller à la clinique ou à l'hôpital, retards dans les transports car il faut recueillir de l'argent, et retards dans les soins dispensés à l'arrivée.

L'écrasante majorité — plus de 95 % — des femmes et des jeunes filles qui meurent des complications d'une grossesse sont pauvres et viennent de pays peu développés. Néanmoins, des milliers de femmes meurent également dans des pays riches. Parmi elles, un nombre disproportionné sont issues de milieux marginalisés ou défavorisés. Aux États-Unis, le taux de mortalité chez les Afro-américaines est trois fois supérieur à celui des femmes blanches.

La mortalité maternelle a une incidence sur la pauvreté. Le décès de la mère lié à une maternité ou les complications qui en résultent enfoncent davantage la famille dans la pauvreté. Quand elles meurent, les femmes laissent derrière elles des familles qui doivent lutter pour survivre. Plus d'un million d'enfants perdent ainsi leur mère chaque année.

De plus, l'absence de données sur la disponibilité et l'utilisation des services obstétricaux d'urgence représente un obstacle significatif à l'élaboration de programmes efficaces visant à lutter contre la mortalité maternelle. Sans ces informations, il est également beaucoup plus difficile d'amener les autorités à rendre des comptes quant au fait qu'elles ne protègent ni ne garantissent les droits des femmes à la vie et à la santé.

LES ÉTATS ONT UNE OBLIGATION DE :

| | |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Respecter | <ul style="list-style-type: none"> ■ Interdiction de rendre l'accès aux installations et services de santé publique existants difficile ou impossible; ■ Interdiction de polluer l'environnement au point de mettre en danger la santé de la population; ■ Interdiction de détruire les infrastructures de santé publique. |
| Protéger | <p>Au moyen de leur législation sur la santé, les États sont tenus de parer aux atteintes qui pourraient être portées au droit à la santé par des privés. Ils doivent notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prévenir toute discrimination des personnes malades ou handicapées et des plus démunis; ■ Assurer que les conditions de travail dans l'économie privée ne soient pas nuisibles à la santé des travailleurs en imposant des normes minimales; ■ Empêcher la pollution de l'environnement par des personnes privées. |
| Réaliser | <p>Les États sont tenus de mettre en œuvre directement les éléments garantissant le droit à la santé. Pour assurer le standard minimum exigé, ils doivent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Garantir l'accessibilité des installations et services de santé publique sans aucune discrimination (obligation directe); ■ Garantir le niveau minimum de soins pour TOUS. Le droit à la santé comprend le droit de bénéficier d'un ensemble d'équipements, de biens, de services et de conditions permettant d'atteindre le meilleur état de santé possible; ■ En cas d'urgence, mettre à la disposition de la population de l'eau, de la nourriture et des abris (obligation directe); ■ Mettre en place des programmes de vaccination contre les maladies infectieuses les plus dangereuses; ■ Permettre la participation des plus démunis aux décisions qui concernent leur santé. |
| Rendre des comptes | <p>Les États, eux aussi, doivent prendre leurs responsabilités, tant dans les pays où les entreprises travaillent que dans ceux dont elles proviennent. Toutes les entreprises doivent être soumises à une réglementation efficace qui empêchera que la recherche du profit se fasse aux dépens des droits humains.</p> |

LA RESPONSABILITÉ DES ÉTATS, UN OUTIL INDISPENSABLE POUR UN MEILLEUR ACCÈS À LA SANTÉ

Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, les États ont pour obligation de garantir à tous le droit à la santé⁽⁸⁾. Cette obligation est également établie dans divers traités internationaux relatifs aux droits humains⁽⁹⁾. ■

(1) Amnesty International, Le fil, « exigeons la dignité », vol. 39 n°003, p. 7.

(2) <http://www.who.int/whosis/whostat/2009/fr/index.html>

(3) Unicef, « les itinéraires de Citoyenneté », « Pourquoi est-ce que des millions d'enfants et de femmes meurent ? ».

(4) Article 24, Convention relative aux droits de l'enfant.

(5) Unicef, « les itinéraires de Citoyenneté », « Pourquoi est-ce que des millions d'enfants et de femmes meurent ? ».

(6) Observation générale, n°14.

(7) D'après le rapport mondial 2007 du Fond des Nations Unies pour la population, le pourcentage des accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel disposant des qualifications appropriées n'est que de 10 à 20 % pour les femmes vivant dans les bidonvilles au Kenya, au mali, au Rwanda et en Ouganda contre 68 à 86 % pour le reste de la population.

(8) Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

(9) Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels. Article 12 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Article 24 de la convention relative aux Droits de l'enfant. Article 5 de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Article 10 du Protocole de San Salvador.

© Enrique Castro-Mendivil



Une femme enceinte péruvienne dans un établissement d'accueil où elle peut se reposer jusqu'au moment de se rendre à l'hôpital voisin afin d'accoucher. Le Pérou est l'un des pays d'Amérique latine présentant les plus forts taux de mortalité maternelle. Les profondes inégalités de la société péruvienne sont reflétées par les grandes différences de mortalité maternelle entre les zones riches et pauvres.



ACTIVITÉS PRATIQUES

LE CARNET DE SANTÉ

Au format d'un « vrai » carnet de santé, cet outil va aider les enseignants à faire découvrir à leurs élèves que l'inégalité devant la santé résulte souvent de l'inégalité devant les droits fondamentaux. Ce document implique chaque enfant dans une recherche sur sa propre santé tout en l'informant (ou en l'incitant à s'informer) sur ce qui se passe autour de lui et ailleurs dans le monde. Sont abordés : la nutrition, la croissance, l'hygiène, les maladies, l'environnement, la protection sociale...

Pour la fiche pédagogique :

Pour le carnet de santé : <http://ritimo.paca.free.fr/sante/>

LITTLE FLOWER : UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les élèves s'éveillent à la notion de développement humain par la découverte de Little Flower, un centre d'aide aux personnes atteintes de la lèpre situé en Inde et soutenu par les Œuvres du Cardinal Léger. À partir de la lecture de textes, ils dégagent les spécificités de ce projet, puis les comparent aux engagements initiaux des Œuvres du Cardinal Léger

www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?rubrique490

EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ

Pour toutes les activités, rendez vous sur :
www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?rubrique486

DROIT À LA SÉCURITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



- Joanna et Maria ont quatorze ans. Chaque jour ou presque, elles passent des heures cachées sous leur lit pour ne pas essayer une balle perdue lors des règlements de comptes entre les bandes criminelles du quartier.
- Barbara, dont le fils a été tué par la police, a éclaté en sanglots lorsqu'elle nous a raconté les années passées à se battre pour que les fonctionnaires impliqués soient traduits en justice. Son combat n'est pas terminé.
- La fille de Paula a été tuée par des trafiquants de drogue parce qu'elle avait refusé de leur dire où se trouvait son mari.

« **TOUT LE MONDE A LE DROIT À LA VIE, À LA LIBERTÉ ET À LA SÉCURITÉ.** »

ARTICLE 3 DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS HUMAINS, 1948

Ces exemples donnent un aperçu de la situation actuelle de nombreuses personnes vivant dans les bidonvilles. Leur quotidien s'inscrit dans un contexte de violence permanente, liée aussi bien aux agissements de la police qu'à ceux des bandes criminelles. Cette violence a de multiples et profondes conséquences sur leur vie. Pourtant, leur sort n'est guère pris en compte.

DES GANGS À LA MILICE : LES BIDONVILLES SONT SOUVENT DES LIEUX SANS PROTECTION

Les habitants des bidonvilles sont sans cesse victimes de préjugés. Considérés comme des criminels vivant de manière illégale, ils ne bénéficient généralement pas, au même titre que les autres citoyens, des protections garanties par l'État.

De ce fait, bon nombre d'entre eux fonctionnent dans un vide policier; 48 % des villes ou quartiers de l'Amérique latine ou des

RÉALITÉ EN 2009

Brésil. Juin 2007, 1350 policiers lancent une méga-opération contre les groupes de narcotrafiquants situés dans des favelas dans le nord de Rio de Janeiro. Aujourd'hui, les groupes de narcotrafiquants contrôlent toujours les vies de plus de 18 000 habitants. Un très grand nombre de femmes et d'enfants sont exposés à un traumatisme psychologique en raison des fusillades prolongées; des crèches et des écoles ont été fermées durant de longues périodes; les populations ont été privées d'eau, d'électricité et de ramassage d'ordures.

Caraiïbes sont considérés dangereux ou inaccessibles aux forces policières. L'absence de l'État a permis à d'autres d'avoir la mainmise sur tous les secteurs de la vie quotidienne. De nombreux bidonvilles sont donc « gouvernés » par le crime organisé, des gangs, des milices ou d'autres groupes armés.

Au Brésil, les milicias⁽¹⁾ défient les bandes de narcotrafiquants pour obtenir le contrôle, ce qui accroît l'insécurité et la violence qui atteignent déjà des niveaux inacceptables.

Le quotidien des populations vivant dans ces quartiers est rythmé par les affrontements entre gangs rivaux qui se disputent le contrôle du territoire, ainsi que les interventions sporadiques et violentes de la police. Dans la plupart des cas, les habitants doivent se conformer aux règles dictées par les groupes criminels (ils imposent des couvre-feux, gèrent les transports, infligent des amendes et des châtiments et décident qui obtiendra un logement, bénéficiera de soins médicaux ou d'une éducation, et qui n'y aura pas droit⁽¹⁾), cependant qu'aux yeux de la société, le simple fait de vivre dans ces endroits rend les habitants des bidonvilles suspects⁽²⁾.

(1) Voir Amnesty International, Brésil « ils arrivent en tirants ? » www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/025/2005

(2) Voir Amnesty International, « Survivre et lutter. Les femmes et la violence urbaine au Brésil » www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/001/2008/fr

« **LA POLICE, ELLE NE VIENT QUE POUR RAMASSER LES CORPS** », UNE ADOLESCENTE

À Rocinha, une favela du sud de Rio de Janeiro, un couple avec un jeune bébé fuient leur maison, tandis qu'un agent de la police militaire avance prudemment dans une ruelle. Quelque 1.200 agents de police se sont placés dans des endroits stratégiques au cours d'une opération de police en 2005. © Genna Naccache

Les populations des bidonvilles sont donc confrontées à une vraie guérilla entre les bandes de malfaiteurs et les forces de l'ordre.

Lors des opérations policières, aucune mesure n'est prise par l'État afin d'assurer la sécurité des habitants. Les policiers ont carte blanche pour « gérer » leurs descentes dans les bidonvilles.

Cela a des conséquences catastrophiques : violences sexuelles, torture, intimidation, injures, fouilles illégales, destructions ou vols, voilà ce à quoi de nombreuses personnes, dont la majorité sont des femmes, doivent faire face lors d'opérations de police de grande envergure.

De plus, lorsqu'une personne est tuée par un agent de l'État, aucun moyen n'est mis à la disposition des familles afin que justice soit faite. Des témoins ont évoqué à Amnesty International leur détresse et leur sentiment d'abandon face à la mort d'un proche tué par un policier, ainsi que l'humiliation et le désespoir vécus lors de la longue et difficile quête de justice et d'indemnisation⁽²⁾.

DES CONSÉQUENCES INHUMAINES

L'insécurité et la violence qui règnent dans les bidonvilles entraînent ses habitants dans un cercle vicieux duquel ils ne

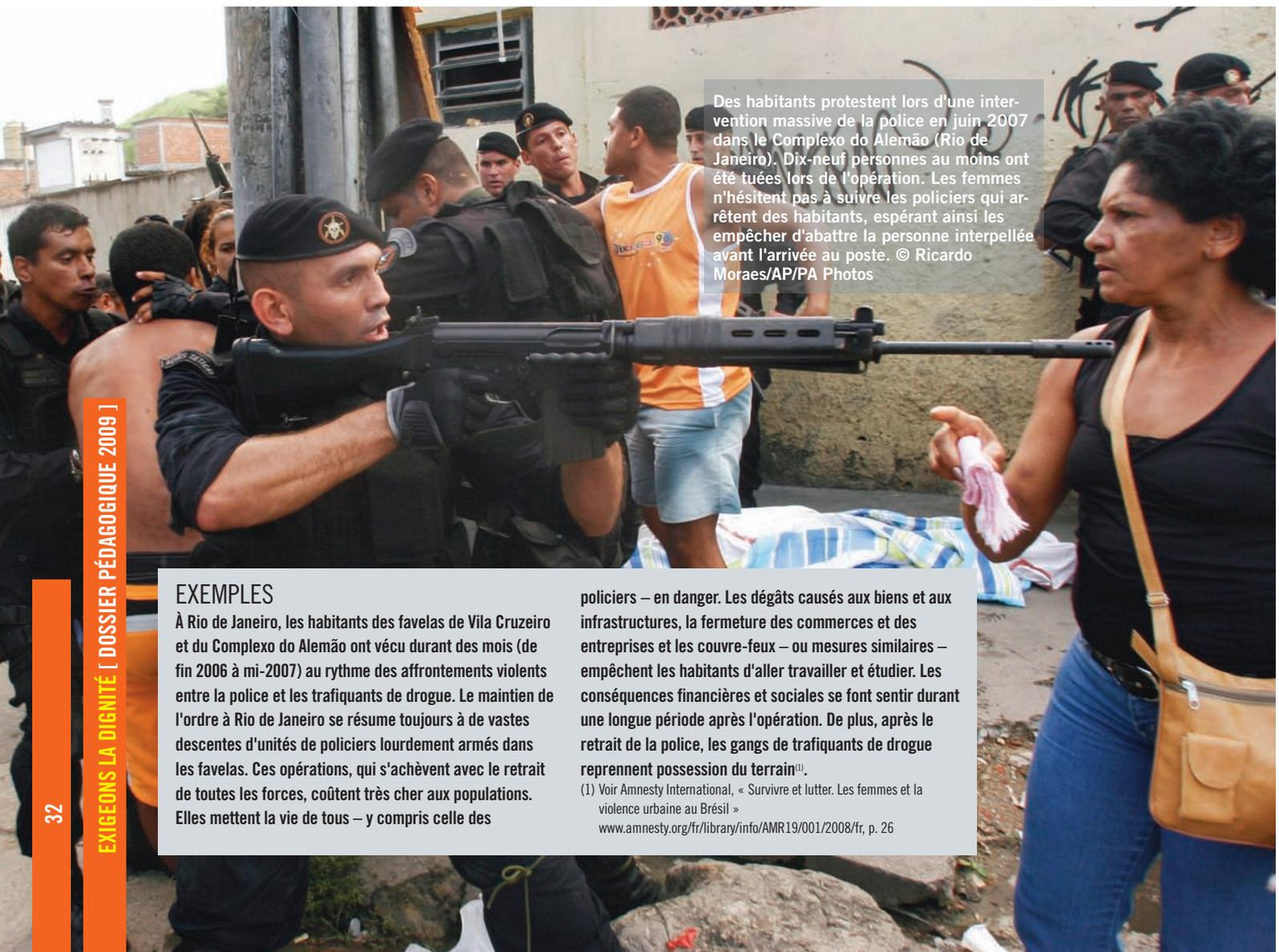
OBLIGATIONS DE L'ÉTAT

Pour changer cette situation, l'État doit prendre ses responsabilités et a pour obligation de :

- Mettre en place des mécanismes d'enquêtes crédibles afin que les policiers coupables de violence contre les populations exclues soient traduits en justice. De cette façon, l'État condamnera les méthodes de maintien de l'ordre conduisant à des exécutions extrajudiciaires.
- Assurer une véritable sécurité en veillant à ce que les méthodes de maintien de l'ordre s'appuient sur les normes internationales des droits humains.
- Assurer l'égalité d'accès à la justice, pour tous les citoyens, quelle que soit leur origine sociale.

peuvent s'échapper et les plongent dans plus de pauvreté et moins de dignité. En ne respectant pas le droit à la sécurité, les populations les plus démunies sont encore une fois en butte à de multiples violations de leurs droits humains.

La violence entre les hommes a des conséquences sur la vie des femmes et des enfants. Lorsqu'une famille se disloque parce que le père est tué ou emprisonné, la femme doit endosser des responsabilités supplémentaires. Pour subvenir aux besoins de sa famille, elle doit travailler plus, ce qui ne lui laisse plus le temps pour s'occuper de ses enfants durant la



Des habitants protestent lors d'une intervention massive de la police en juin 2007 dans le Complexe do Alemão (Rio de Janeiro). Dix-neuf personnes au moins ont été tuées lors de l'opération. Les femmes n'hésitent pas à suivre les policiers qui arrêtent des habitants, espérant ainsi les empêcher d'abattre la personne interpellée avant l'arrivée au poste. © Ricardo Moraes/AP/PA Photos

EXEMPLES

À Rio de Janeiro, les habitants des favelas de Vila Cruzeiro et du Complexe do Alemão ont vécu durant des mois (de fin 2006 à mi-2007) au rythme des affrontements violents entre la police et les trafiquants de drogue. Le maintien de l'ordre à Rio de Janeiro se résume toujours à de vastes descentes d'unités de policiers lourdement armés dans les favelas. Ces opérations, qui s'achèvent avec le retrait de toutes les forces, coûtent très cher aux populations. Elles mettent la vie de tous – y compris celle des

policiers – en danger. Les dégâts causés aux biens et aux infrastructures, la fermeture des commerces et des entreprises et les couvre-feux – ou mesures similaires – empêchent les habitants d'aller travailler et étudier. Les conséquences financières et sociales se font sentir durant une longue période après l'opération. De plus, après le retrait de la police, les gangs de trafiquants de drogue reprennent possession du terrain⁽¹⁾.

(1) Voir Amnesty International, « Survivre et lutter. Les femmes et la violence urbaine au Brésil »
www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/001/2008/fr, p. 26

« JE VIS COMME UNE DROGUÉE, JE ME BOURRE LITTÉRALEMENT DE MÉDICAMENTS! POUR DORMIR, JE PRENDS DU DIAZEPAM, PARCE QUE SI JE SUIS LUCIDE, JE NE PEUX PAS DORMIR, J'AI TROP PEUR. AVEC CETTE DROGUE, JE PRENDS MA FILLE, JE ME COUCHE PAR TERRE POUR ME PROTÉGER DES COUPS DE FEU ET JE DORS TOUTE LA NUIT. SI MA FILLE A PERDU SA TÉTINE, ELLE DEVRA PLEURER TOUTE LA NUIT, PARCE QU'APRÈS 8 HEURES DU SOIR, IL N'EST PAS QUESTION QUE JE SORTE DE LA MAISON. ⁽¹⁾ »

(1) Cité dans *Maria de Fátima Cardoso, Mulher Chefe de Família na Mira da Violência Urbana*, février 2003, p.49

accéder à des services où ils pourraient se faire soigner⁽³⁾. Les habitants ne reçoivent donc pas les soins nécessaires et les conséquences sont souvent dramatiques (mortalité maternelle élevée, pas de suivi psychologique en cas de perte d'un proche ou d'agression,...).

Exclus du système, beaucoup se tournent vers les groupes de trafiquants qui exercent un pouvoir énorme sur les habitants des zones qu'ils contrôlent. La nature des relations entre les femmes et les gangs est souvent complexe, surtout pour les

journalière. Étant donné que les garderies sont quasi inexistantes et les écoles, quand elles ne sont pas fermées, sont de vrais théâtres de brutalité, les enfants, livrés à eux-mêmes, traînent dans les rues et deviennent les proies des narcotrafiquants sans cesse en quête de nouvelles recrues.

Au Brésil, par exemple, des narcotrafiquants utiliseraient des enfants comme messagers et commenceraient ainsi à les familiariser avec la culture des gangs dès l'âge de cinq ans.

De plus, les professionnels de la santé hésitent souvent à se rendre dans ces quartiers, par peur ou par préjugé et les populations vivant dans des zones contrôlées par des malfaiteurs ont beaucoup de mal à

femmes qui se sentent fortes et défendues mais qui sont en même temps à la merci de ces nouveaux « protecteurs ».

N'oublions pas la peur. La peur de dormir, de sortir, de parler, tout simplement celle de vivre qui est devenue un sentiment quotidien de ces personnes bannies de la société.

INDIFFÉRENCE ET DISCRIMINATION, UN OBSTACLE EN PLUS POUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

La réputation de ces zones exclues ne vient qu'aggraver la situation de leurs habitants.

Au Brésil, une grande majorité de la société brésilienne considère que toutes les personnes qui vivent dans des favelas sont des criminels, uniquement en raison de l'endroit où ils vivent. C'est un préjugé ancré qui assure aux policiers l'impunité en cas de violation des droits humains.

La discrimination et la violence sont les principaux outils pour le maintien de l'ordre dans ces zones exclues. Des habitantes du Nordeste Amaralina, un quartier violent de Salvador de Bahia ont expliqué à Amnesty International que la police appelait les femmes du quartier « vagabundas » (« traînées »).

En janvier 2006, une femme du Salvador a dû aller chercher sa fille au poste de police, une adolescente, qui avait été interpellée lors d'une bagarre. La mère s'est retrouvée terrorisée au milieu des policiers qui l'ont injuriée et lui ont dit : « *Tu es une traînée, sinon tu ne laisserais pas ta fille comme ça [...]. Tu es sûrement une pute, pour avoir une fille comme ça* »⁽⁴⁾.

DES HABITANTS PRIVÉS DE VOIX

Pour venir à bout de la discrimination à laquelle cette population fait face et pour le respect de ses droits humains, la participation active est indispensable. Or, les habitants des bidonvilles, qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance formelle et font l'objet d'une discrimination ouverte, n'ont pas voix au chapitre concernant le développement futur des endroits dans lesquels ils vivent. Les responsables politiques ne tiennent pas en compte leurs craintes et leurs aspirations. De ce fait, on constate que les mesures prises n'arrangent pas les conditions de vie et que l'insécurité, bien loin de s'améliorer, ne fait qu'augmenter. Les descentes des policiers dans les favelas restent toujours aussi violentes que discriminatoires.



Maria Lucia Almedia, Complexo de Alemão, avril 2008. © Elás da favela, Dafne Capella

« UNE SEMAINE DE FUSILLADE SIGNIFIE UNE, VOIRE DEUX SEMAINES SANS TRAVAIL. L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ÉLECTRICITÉ EST PARFOIS COUPÉ. ON NE SAIT JAMAIS QUAND LES COUPS DE FEU VONT COMMENCER [...] ON NE SAIT PAS OÙ S'ENFUIR. ICI, LE SEUL ENDROIT SÛR CE SONT LES TOILETTES [...] POURQUOI DEVRIONS-NOUS SUPPORTER ÇA ? »

© Dafne Capella



« LÀ-BAS DANS LA PARTIE RICHE DE LA VILLE, C'EST DIFFÉRENT. ILS PENSENT QUE LA POLICE EST VRAIMENT OBLIGÉE D'INVESTIR LES LIEUX, VRAIMENT OBLIGÉE DE TUER, VRAIMENT OBLIGÉE D'ÉLIMINER TOUT CE QUI SE PASSE ICI. ILS NE COMPRENNENT ABSOLUMENT PAS QU'IL S'AGIT DE PERSONNES QUI TRAVAILLENT ET D'ENFANTS QUI VONT À L'ÉCOLE » LUCIA CABRAL, COMPLEXO FR ALEMAO, AVRIL 2008

DES POPULATIONS PRÊTES À LUTTER

De nombreuses personnes sont depuis longtemps en première ligne pour lutter contre le non droit à la justice et le manque d'impunité.

Des organisations dynamiques de défense des droits humains se sont mises en place. Souvent ignorées, elles font face aux violences et aux menaces d'expulsions pour continuer de clamer leurs revendications.

Approvisionnement en eau, installations sanitaires, structures médicales, garderies et services éducatifs suffisants, logements satisfaisants et sûrs, et pour finir, des mesures politiques permettant d'éradiquer la violence et la criminalité plutôt que de la perpétuer, voilà autant de points que réclament les défenseurs des droits humains.

Beaucoup de femmes jouent un rôle essentiel dans ce combat et un grand nombre d'entre elles s'engagent après avoir perdu un proche. Victimes silencieuses des violences conjugales, elles sont souvent contraintes d'accepter l'argent des gangs et doivent se prostituer ou participer au trafic de drogue en échange de leur protection. Mais les femmes sont aussi les premières à défendre leurs proches et à oser dénoncer les assassins. Amnesty

International soutient le combat de toutes ces personnes qui, au fil des ans, ont risqué leur vie pour obtenir justice après que leurs proches eurent été tués illégalement ou torturés par la police.

En mai 2007, Amnesty International a rencontré à Rio de Janeiro un groupe de femmes participant à un projet mis en place par l'organisation non gouvernementale Viva Rio et l'université de Coimbra, et soutenu par le Centre d'études sur la sécurité et la citoyenneté (CESEC). Toutes avaient perdu un ou plusieurs proches lors de massacres policiers contre lesquels, bien souvent, Amnesty International a mené de longues campagnes. Ce projet s'inscrit parmi les premières initiatives de prise en compte des difficultés rencontrées par les femmes et visant avant tout à aider celles-ci – plutôt qu'à défendre le cas pour lequel elles se battent. Il comporte un volet de conseil, des sessions d'éducation aux droits humains et un forum permettant aux femmes de partager leur expérience et de s'entraider. ■

- (1) MILICIAS : groupes privés chargés de maintenir l'ordre, composés de policiers (en dehors de leur service), de gardien de prison, d'anciens militaires et de pompiers.
 (2) Voir Amnesty International, « Survivre et lutter. Les femmes et la violence urbaine au Brésil » www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/001/2008/fr, P. 8
 (3) Les auteurs de violences, surtout quand il s'agit de membres de gangs, menacent leurs victimes mais aussi les infirmières, les médecins et autres employés de soins qui tentent d'apporter secours aux victimes
 (4) Voir Amnesty International, « Survivre et lutter. Les femmes et la violence urbaine au Brésil » www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/001/2008/fr, p. 27

São Paulo, 2007.
Ivaneti de Araujo, une responsable du MSTC s'adresse à une assemblée de personnes occupant l'immeuble de Prestes Maia.
© Tatiana Cardeal



EXEMPLE

Malgré la menace constante d'expulsion, les familles de Prestes Maia ont formé une collectivité pleine de vie. En mettant en commun leurs modestes fonds, elles ont ouvert une crèche, une bibliothèque, un cinéma et organisé des événements artistiques.

Avec l'aide du Mouvement des sans-toit du centre de São Paulo (MSTC), les nouveaux habitants ont enlevé l'équivalent de 300 camions de déchets et nettoyé des parties de l'immeuble recouvertes d'un mètre d'ordures. Malgré les menaces et des obstacles apparemment insurmontables, l'occupation de Prestes Maia a été un extraordinaire succès. Grâce à cette occupation et à une intense mobilisation aux niveaux national et international, tous les habitants concernés s'étaient vu promettre un nouveau logement dans la ville.



Valdénia de Paulino.
© Amnesty International

PORTRAIT D'UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS : VALDÉNIA DE PAULINO

Valdénia Aparecida Paulino, 41 ans, a grandi à Sapopemba, à quelques pas de l'une des 34 favelas de cette localité de 300 000 habitants située à la périphérie de São Paulo. Dans ces quartiers délaissés par les pouvoirs publics, Valdénia a trouvé sa vocation : aider son quartier à sortir de la violence dans laquelle il est emprisonné. Elle est devenue avocate [...].

La vie à Sapopemba n'est que violence, drogue, pauvreté et insalubrité. Les habitants sont coincés entre les mafias, les milices [...], et une police ultra-violente. « À Sapopemba, la seule façon de se défendre, c'est de tuer, constate Valdénia. L'État n'est présent qu'à travers la police qui ne fait que terroriser la population. » Cette absence de l'État a permis aux milices comme aux narcotrafiquants de prendre le contrôle des quartiers, imposant couvre-feux et règlements injustes.

Pour Valdénia Paulino, aider son quartier à s'en sortir est une question de « responsabilité morale ». [...] Sa paroisse et des familles installées en Europe l'aident à financer ses études, dans un pays où l'enseignement supérieur coûte en moyenne 400 € par mois et où le salaire moyen est de 150 €.

Valdénia Paulino, également professeur à l'université de São Paulo sur les questions de sécurité publique, a fondé à Sapopemba le Centre des droits humains, destiné aux enfants, mais surtout à leurs mères.

Les femmes jouent en effet un rôle crucial dans le tissu social et familial brésilien. [...] Mais les femmes sont aussi les premières à défendre leurs proches et à oser dénoncer les assassins. Au sein

d'une société très machiste, le Centre des droits humains de Sapopemba a mis en place des groupes de discussions et des coopératives pour les aider à trouver du travail. Il permet également aux enfants d'apprendre à lire et à écrire. [...]

À Sapopemba, point de justice : l'impunité est reine et la police ne fait qu'aggraver la situation : « *Les policiers présents dans les favelas atterrissent là quand ils ont commis une faute. Arriver à Sapopemba, c'est être rétrogradé. Ceux qui sont dans les favelas sont aigris, revanchards, la plupart drogués. Ils ne font au final qu'attiser la violence* », témoigne encore l'avocate brésilienne. Elle raconte qu'en 1999, des policiers dans un état second ont tué un enfant déficient mental sous les yeux de sa mère, sous prétexte qu'il les regardait fixement. Ils ont ensuite tiré sur le pied de la mère pour la faire taire. [...]

Depuis vingt-trois ans, Valdénia Paulino se bat pour que cette situation évolue. « *Ici, le droit civil est pour les riches, le droit pénal pour les pauvres. Le pouvoir judiciaire est très élitiste, parfois raciste, et ne se soucie guère du devenir des pauvres, souvent indigènes, qui vivent dans les favelas. Et si on gagne un procès, on subit les représailles.* » L'avocate vit avec son ami; elle n'a pas d'enfants, « *sauf ceux du cœur, ceux de la rue* », mais cinq frères et sœurs. Elle ne peut garder leurs photos ni leurs coordonnées chez elle, de crainte que la police puisse les identifier. Elle-même a refusé une escorte de la police fédérale; elle a été violée, à deux reprises, pour avoir dénoncé des trafics de prostitution d'adolescents des favelas.

Mais l'avocate ne faiblit pas : « *Je vois des gens jeter l'éponge autour de moi, des collègues qui pensent que la perversité est trop grande, la machine incontrôlable. Moi, c'est la foi qui me fait avancer.* » Elle a déjà porté plainte contre 43

policiers et accueille tous les témoins qui viennent se confier à elle. [...]

Mais ses actions lui attirent des ennuis [...] Des ennuis qui l'ont contrainte à s'éloigner quelques temps du Brésil : l'an dernier, des policiers ont violé une jeune fille de 17 ans.

Valdénia s'est emparée de l'affaire. Mais pour les accusés, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase : l'un des témoins est pris en otage et torturé pendant trois mois. Il souffre désormais de graves problèmes psychologiques. [...]

Mais les personnes accusées ont trouvé une manière plus efficace de se venger, en retournant la machine judiciaire contre l'avocate : « *Ils m'accusent de trafic de drogue, d'exploitation de femmes, d'usage de faux dans mes procès* », soupire-t-elle. Sept policiers ont déposé des plaintes contre elle, chacun pour un délit différent. Elle doit donc affronter sept procédures, pour lesquelles elle risque la prison. Or, un casier judiciaire l'empêche d'accéder à une fonction publique et par conséquent d'exercer son métier dans cette juridiction.

À cause des charges qui pèsent contre elle, Valdénia Paulino ne peut plus retourner à Sapopemba, devenue « trop dangereuse ». [...] Mais l'avocate ne compte pas s'arrêter là : « *J'ai décidé de partir travailler dans les favelas du Nordeste, la région la plus pauvre du Brésil. Là aussi, les femmes ont besoin de moi.* » Et de se justifier : « *Quand on naît dans ce genre d'endroit, on doit faire quelque chose, lutter... Qu'importe la peur.* »

Aujourd'hui, Valdénia Paulino défend les droits de l'homme dans les favelas de Sapopemba, avec l'appui d'Amnesty International.

Texte de Anne-Laure FRÉMONT.

Pour voir le texte en entier :
www.lacroix.com/photo2/index.jsp?docId=2350078&rubId=4085

ACTIVITÉS PRATIQUES

MA PIÈCE DE THÉÂTRE

Demandez à vos élèves de mettre en scène une situation représentant la violence dans les bidonvilles. Cette activité aidera les élèves à prendre conscience de la problématique de la violence et de l'insécurité dans les bidonvilles. Ils seront amenés à mettre en scène les conséquences et la peur qui émanent de cette insécurité. Pour vous aider, basez-vous sur les nombreux témoignages récoltés par Amnesty International.

EXPRESSION ÉCRITE

Demandez à vos élèves d'imaginer un monde où la police, la justice n'existeraient plus. Sans protection, comment serait leur vie ? Vous pouvez, par exemple, conseiller à vos élèves de décrire une journée au sein de l'école.

EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ

Pour toutes les activités, rendez vous sur :
www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?rubrique486

CONCLUSION

EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ

Par sa nouvelle campagne, « Exigeons la dignité », Amnesty International nous rappelle que la pauvreté n'est pas une conséquence d'un mauvais destin mais bien le résultat d'un non respect des droits humains.

Nous sommes donc tous conviés à lutter pour faire valoir à chacun tous les droits cités dans la Déclaration universelle des droits humains. C'est seulement à condition d'un engagement à long terme que nous pouvons espérer moins de pauvreté et plus de dignité pour les populations les plus démunies.

Comme nous l'avons vu dans ce dossier, la vie dans les bidonvilles est catastrophique. Les violations des droits humains sont généralisées et systématiques dans ces zones dites exclues.

Les personnes qui y vivent sont privées de leurs droits à un logement convenable, à l'eau et à des installations sanitaires, à l'éducation et à la santé. Elles subissent la violence de la police et de bandes criminelles. Elles vivent également sous la menace permanente d'être expulsées de force de leur logement, faute de procédure légale et d'autres garanties en la matière, et ne se voient proposer aucune solution de relogement.

De nombreux défenseurs des droits humains risquent tous les jours leur vie pour réclamer l'accès à leurs droits. Mais pas facile de se faire entendre lorsque personne ne vous écoute... c'est pourquoi Amnesty International demande aux gouvernements de tendre l'oreille et d'agir sans délai!

En finir avec les expulsions forcées, faire en sorte que les habitants des bidonvilles aient le même accès aux services publics que le reste de la population, permettre et garantir une participation active des habitants des bidonvilles, voilà trois grands objectifs que les gouvernement doivent mettre en place sans attendre.

Les États doivent lutter contre la discrimination à l'égard des habitants des bidonvilles. Les lois et les dispositions ayant un effet discriminatoire doivent être réformées, modifiées ou abrogées. Les gouvernements doivent veiller à ce que les habitants des bidonvilles aient accès, au même titre que le reste de la

population, à l'eau, aux infrastructures sanitaires, aux soins médicaux, au logement, à l'éducation, et bénéficient d'un maintien de l'ordre juste et efficace.

Le travail d'Amnesty se base sur une vision d'un monde dans lequel toute personne jouit de l'ensemble des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Rendre la dignité à tous les citoyens, c'est ce qu'Amnesty International s'est juré de défendre. Pour que gagner ce combat, il faut exercer notre travail de citoyens, et faire pression sur les responsables des États.

C'est grâce à la communauté mondiale de militants des droits humains que cette réalité pourra être modifiée et que les droits humains pourront être enfin respectés... ■

RÉFÉRENCES ET ACTIONS

PÉTITION

Pour que la Belgique continue de promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels comme des droits fondamentaux, faites signer la pétition au plus grand nombre possible. Vous trouverez toutes les explications sur <http://www.isavelives.be/fr/node/3566>

ACTIONS URGENTES

Participez aux actions urgentes en allant sur le site <http://www.isavelives.be/fr/node/3598>

INTERNET

Amnesty International : Dignité

<http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique140.html>

Amnesty International: « La mise en oeuvre de tous les instruments internationaux »

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article14854.html>

Amnesty International: « Droits sociaux, économiques et culturels — Une introduction »

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article13593.html>

Amnesty International : « Les objectifs du millénaire pour le développement. Des mesures partielles, marquées par un manque de conviction. »

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ACT35/019/2009/fr>

Le mensuel d'Amnesty International, *Libertés!*

http://issuu.com/amnestybe/docs/libertes200906_455

ANNEXE 1 : « Quels droits possédons-nous ? »

www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?rubrique487

ANNEXE 2 : « questions réponses » :

www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?rubrique487

« L'accès à la justice à l'aube des droits humains » :

www.liguedh.be

Amnesty International : « Bidonvilles — là aussi, les droits humains existent » :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article14802.htm>

Amnesty International : « Discrimination » :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article14805.html>

Amnesty International : « KENYA. La vie de l'autre moitié de la population. Les habitants des bidonvilles de Nairobi »

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR32/006/2009/fr>

La Ligue des droits de l'homme : <http://www.fidh.org/Le-developpement-au-detriment-des>

ATD Quart Monde : www.atdquartmonde.org

Observatoire social Européen : www.ose.be

Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : www.eapn.org

Plate-forme de ONG européennes du secteur social :

www.socialplateform.org

Droit au logement. Site de la fédération Dal :

www.droitaulogement.org

Amnesty International, « la mortalité maternelle » :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article14858.html>

Amnesty International, « la mortalité maternelle », « Mourir trop jeune » : www.amnestyinternational.be/doc/article14919.html

Amnesty International, « la mortalité maternelle », Pérou :

www.amnestyinternational.be/doc/article14981.html

25 Questions et réponses sur la santé et les droits humains

Brochure de l'OMS ayant pour objectif d'aider les gouvernements et les autres parties intéressées à adopter des approches intégrant les droits de l'homme dans les actions de santé publique

www.aidh.org/sante/images/25%20Questions%20Fr.pdf

Rapport de l'OMS sur la santé dans le monde en 2007 :

<http://www.who.int/whr/2007/fr/index.html>

Site francophone consacré à la défense et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une partie du site est consacrée à l'information sur la santé et les droits humains, de sources officielles (ONU, OMS, ONUSIDA) :

<http://www.aidh.org/sante/index.htm>

Amnesty International : « Survivre et lutter. Les femmes et la violence urbaine au Brésil »

www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/001/2008/fr

Amnesty International : « Changer ce scénario fatal. Exigeons la dignité pour les favelas brésiliennes » :

www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/003/2009/fr

Amnesty International : « Brésil « ils arrivent en tirant ? »

www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/025/2005

Amnesty International : « BRÉSIL — Le caveirão, véritable « terreur » de Rio » :

www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/010/2007

Droit à l'alimentation. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture :

http://www.fao.org/righttofood/index_fr.htm

LIVRES

« **La boîte à musique** », Jean-Michel Defromont, Éditions Quart monde, 1998, réédition, 8€

Ce roman, bâti à partir de témoignages de milliers d'enfants, introduit le lecteur dans l'intimité d'une famille très pauvre.

(Niveau : 1^{er} cycle du secondaire)

Fati », Jean-Michel Defromont, Éditions Quart monde, 2003, 10€

De Ti Paradis à la cité de Myosotis, ce roman croise le destin des hommes et de femmes que tout sépare et nous fait découvrir comment l'amitié peut permettre aux plus démunis de sortir de la fatalité de la misère. (Niveau : 2^e cycle du secondaire)

« **La gare de Rachid lycée** », Pascal Garnier. Syros jeunesse, 2000, 7€50

Rachid, Algérien d'origine mais sans attache avec son pays, est balayeur dans une gare parisienne. Le jour où on lui annonce son licenciement, tout s'écroule autour de lui. (Niveau : 2^e cycle du secondaire)

« **Bidonplanète, un milliard d'humains dans les bidonvilles** », Philippe GODARD, *J'accuse*, 2007

Cet ouvrage s'ouvre par deux témoignages. Celui d'un habitant d'un bidonville péruvien et d'une Indienne. Puis, le dossier documentaire présente le problème dans ses relations avec la démographie, l'éducation, la santé, l'écologie et le travail. Enfin, deux interviews élargissent encore une réflexion qui ne se limite pas à une vision humanitaire.

« **Bienvenue à Dharavi : Ma vie dans un bidonville de Bombay** » de Collectif, Michel Lafon, 2009

« **P'tite mère** », Dominico Sampiero, Monike Czarnieck (ill.), Syros jeunesse, 2004, 10€50.

Laetitia, p'tite mère de 6 ans, nous décrit à sa manière son quotidien, les difficultés, le froid, l'électricité coupée, la faim, la honte, mais aussi l'amour et l'espoir. (Niveau : secondaire inférieur)

« **L'Expulsion** », Murielle Szac, éd. Thierry Magnier, 2006, 5 €

L'immeuble de Bintou est évacué par la police. Les voisins du quartier veillent : immeubles délabrés ou pas, beaucoup pensent que chacun a droit à un logement décent.

« **Kiwi** » Danis Daniel, L'Arche éditeur, Paris, 2007

Une jeune enfant, abandonnée par ses parents, demeure avec son vieil oncle et sa femme dans une cabane d'un bidonville d'une métropole. Comme l'arrivée des Jeux Olympiques est proche, les autorités veulent nettoyer la ville et ainsi cacher la misère des enfants qui rôdent dans les rues, orphelins ou expulsés par leurs parents trop pauvres pour leur donner le gîte et le couvert et qui sont obligés de vivre d'expédients.

« **Défense de soigner pendant les expulsions** », Philippe Taugourdeau, éd. Flammarion, 20 €

Cri salubre d'un médecin, en poste dans la « prison-hôtel » de l'aéroport de Roissy, qui dénonce les conditions de prise en charge médicale des clandestins.

« **Alors partir ?** », Billet Julia, éd. Seuil jeunesse, 2008

Depuis six ans, ils vivent sur un terrain entre deux bretelles d'autoroute. Certains travaillent à l'usine de tri, d'autres prennent le RER pour faire la manche. Les enfants fréquentent l'école. Jaime, lui, passe le bac en juin, sa grand-mère est fière de lui. Un matin, le facteur glisse une lettre dans la boîte de fortune dressée au bord du camp. Le terrain est vendu, ils ont trois mois pour évacuer.

« **Pas d'école pour Fatoumata ?** » Jeanne Ailevic, Mandana Sada — Oskar jeunesse (Cadet), 2006, 4,90 €

Dans ce récit de lecture facile, un jeune éditeur aborde de front le drame d'une expulsion, tel que peuvent le vivre avec leur innocence des enfants de familles en situation précaire. Ce matin, c'est la rentrée. Seydou le grand frère sait que lorsqu'il réveillera sa petite sœur pour son premier jour d'école, de petites étoiles brilleront dans ses yeux. Aller à l'école, c'est le top! Mais peu avant l'aurore, l'immeuble est pris d'assaut par des géants bleus,.... (Niveau : secondaire inférieur)

« **L'épine sur les roses** », Jean-Michel Defromont, Éd. Quart Monde, 2006, 2€

Dans la boue d'un terrain de voyageurs, immobiles depuis 30 ans, ils sont expulsés au nom du « peuple français » sous prétexte qu'ils occupent illégalement une « zone naturelle » (Niveau : Secondaire supérieur)

« **Boire et manger** », J. Syreiged, Coll. *Souris noire*

Des enfants vivent dans la rue en Equateur, confrontés à la misère, la violence et la faim. (Niveau : 3^{ème} et 4^{ème} années)

« **Conte du bidonville** », Giosue Calaciura, Allusifs (Les), 2009

Henriette recherche des perles blanches et bleues dans la nuit de Makerere III où même le sol se dérobe, vêtue de sa robe de mariée rouge hibiscus. Son histoire voyage, racontée par ceux dont elle est l'emblème, les dépossédés de tout, qui survivent dans une misère suffocante, à l'extrême limite du désespoir.

« **Bidonplanète. Un milliard d'humains dans les bidonvilles** », Diana Bernaola-Regout et Philippe Godard, Collection "J'accuse!", Syros jeunesse, Paris, 2007, 116 p.

«Un ouvrage pour les adolescents sur les bidonvilles, dans la collection *J'accuse*, avec des témoignages (sur le Pérou et l'Inde) et des documents (histoire et constitution des bidonvilles; comment éviter la formation des bidonvilles), mais aussi des entretiens (avec une ethnologue, un journaliste). L'ouvrage est complété par une filmographie, une bibliographie, des sites Internet.»

TÉMOIGNAGES

KIBERA

La crise mondiale de l'eau et de l'assainissement: une vidéo du PNUD sur le bidonville de Kibera (Kenya). Attention la vidéo n'est pas de bonne qualité.

<http://www.youtube.com/watch?v=Vd9mi6fx7al>

ANGOLA

Problème de l'eau dans un bidonville.

<http://www.youtube.com/watch?v=q3iBJUm09JE>

NANTES

<http://www.youtube.com/watch?v=aWrNtEW8n4A50>

Familles Roms sur le point d'être expulsées.

CHINE

<http://www.youtube.com/watch?v=mWg0vzWmtQQ> Le Groupe des "vendus" expulse des résidents chinois

FILMS ET DOCUMENTAIRES

« **Nalan Turkeli, une femme des bidonvilles** », Evelyne RAGOT, Genre Documentaire, Programme co-produit par ARTE France, 1h02, 1999

Dans un bidonville d'Istanbul, en Turquie, une femme écrit la nuit, sans le dire à son mari et à ses enfants. Son premier livre, publié en 1994, l'a fait connaître dans tout le pays, mais n'a rien changé à sa pauvreté. Elle y décrit sans honte la vie dans le gecekondu, ce bidonville turc. Le film a pour seuls commentaires des extraits lus du journal de Nalan. Guidé par sa voix empreinte de dignité et de révolte, il nous fait pénétrer au cœur de sa souffrance. Il donne une occasion rare de vivre de l'intérieur les difficultés quotidiennes de ces êtres humains, trop souvent perçues à travers le prisme déformant d'un regard étranger restant à la surface des choses.

« **8** », divers réalisateurs, Genre documentaire, 1h40, 2006

Gus Van Sant, Jane Campion, Wim Wenders, Gaspar Noé, Mira Nair, Jan Kounen, Abderrahmane Sissako et Gael Garcia Bernal ont chacun réalisé l'un des courts-métrages du projet 8. Le film illustre les 8 objectifs du Millénaire pour le développement définis par les Nations unies en 2000.

Born into brothels, de Ross Kauffman and Zana Briski, 1H33

Récipiendaire de l'Oscar du meilleur documentaire, ce film brosse le portrait des enfants de prostituées de Calcutta qui vivent et grandissent dans les maisons closes de cette grande ville de l'Inde. Entrée en contact avec eux lors d'un reportage, la photographe new-yorkaise Zana Briski décida de remettre des appareils photos à ces enfants qui l'ont captivée afin qu'ils puissent apprendre à s'exprimer au moyen des images.

« **Les enfants du Borinage** », Patric Jean, documentaire, 1999

Premier long métrage documentaire du cinéaste, pavé dans la mare politique, juxtaposition signifiante d'images en noir et blanc du film de Storck et Ivens et de la misère sociale d'aujourd'hui, ce film en forme de lettre va à la rencontre des exclus de la société belge et pose, à propos des effets de notre système économique sur les conditions de vie et d'éducation, des questions fondamentales.

« **Jonas et Lisa** », Zabelle Côté et Daniel Schorr:

<http://www3.nfb.ca/animation/objanim/en/films/film.php?id=32439>

Dans un bidonville de Rio, un frère et sa sœur dorment dans le même lit alors qu'un bébé gigote dans sa couchette. La maman doit aller au travail. L'homme de la maison expédie celui-ci en ville avec sa boîte de cirage. Il ordonne ensuite à la jeune fille de balayer le plancher et il part boire en ville. Pendant que le garçon cire les chaussures des passants, sa sœur prend soin du bébé à qui elle raconte l'histoire de sa famille : la vie avec son père, sa mort, et l'arrivée du beau-père actuel. Le garçon, qui a fait quelques sous, s'empresse d'acheter un pain et retourne chez lui pour le partager avec sa sœur, et c'est la joie! Mais le beau-père arrive et fait une colère. Les enfants sont terrorisés. Le garçon profite de la première occasion pour s'enfuir avec son baluchon sur les plages de Rio. La jeune fille reste pour s'occuper du bébé. Que peuvent faire Jonas et Lisa ?

« **L'île aux fleurs** », Jorge Furtado, 12 min, 1989 :

http://www.youtube.com/watch?v=T1eU7_yqrpc

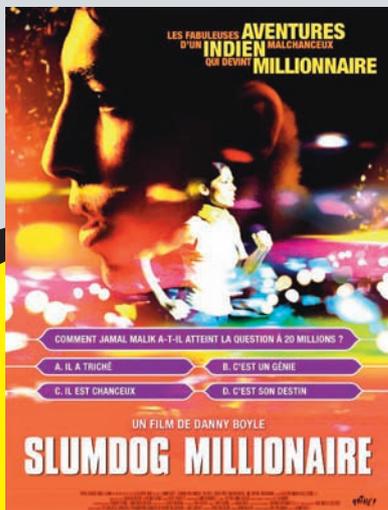
Un petit documentaire, désormais culte, qui dénonce l'absurdité de l'économie de marché à travers le parcours d'une tomate.

« **Favela Rising** », Matt Mochary, Jeff Zimbalist, documentaire, 2005, 1h28 min

L'histoire d'Anderson Sá, un ancien trafiquant de drogue qui mena une révolution non-violente dans les favelas de Rio à travers la promotion de la culture afro-reggae.

« **La cité de Dieu** », film brésilien, co-réalisé par Fernando Meirelles et Kátia Lund, 2002.

Le film raconte l'histoire de la Cité de Dieu, un quartier violent de Rio de Janeiro, sur une période allant de la fin des années 1960 au milieu des années 1980. Le personnage principal (et narrateur) est issu de ce quartier et veut devenir photographe. À la fois acteur et spectateur des événements, il témoigne ainsi de l'évolution de ce quartier, notamment en ce qui concerne les gangs, l'armement, la drogue et ses amis d'enfance qui ne suivent pas la même voie que lui. Attention ce film est interdit aux moins de 16 ans.



« **Slumdog Millionaire** », Danny Boyle, 2009, 2H

Jamal Malik, 18 ans, orphelin vivant dans les taudis de Mumbai, est sur le point de remporter la somme colossale de 20 millions de roupies lors de la version indienne de l'émission Qui veut gagner des millions ? Il n'est plus qu'à une question de la victoire lorsque la police l'arrête sur un soupçon de tricherie.

Un dossier pédagogique est disponible sur le site Amnesty jeune, annexe 3:

www.amnesty.be/jeunes/spip.php?rubrique487

CONSEILS PRATIQUES :

COMMENT AJOUTER VOTRE VOIX ET VOUS JOINDRE LA CAMPAGNE EXIGEONS LA DIGNITÉ

AMNESTY INTERNATIONAL LANCE LA CAMPAGNE EXIGEONS LA DIGNITÉ POUR COMBATTRE LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS QUI PÉRENNISENT LA PAUVRETÉ. AGISSEZ AVEC NOUS POUR SUSCITER L'INTÉRÊT DU GRAND PUBLIC ET SA MOBILISATION SUR LES THÈMES DE LA CAMPAGNE. VOICI QUELQUES IDÉES D'ACTIONS POUR EXIGER LA DIGNITÉ POUR TOUS.

AGISSEZ

Votre cahier militantisme : retrouvez-y les Appels mondiaux, les cartes postales et d'autres outils destinés à l'action militante



AJOUTEZ VOTRE VOIX SUR WWW.DEMANDDIGNITY.ORG

QU'EST-CE QUE LA DIGNITÉ ? QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS ? QUEL EST SON PRIX ? Rendez-vous sur www.demanddignity.org, communauté en ligne ouverte à quiconque veut faire progresser la justice et l'égalité. Ce site Internet vous donne la possibilité de vous prononcer en faveur des droits humains et d'écouter la parole des autres. Vous pouvez également répondre aux autres utilisateurs et avoir des conversations en « temps réel ».

Grâce au site, vous pourrez rencontrer des interlocuteurs avec qui vous souhaitez peut-être mener des actions ou prendre des initiatives. Vous pouvez l'utiliser pour vous lier à des internautes vivant à deux pas de chez vous ou à l'autre bout du monde. Vous trouverez des personnes intéressées par les thèmes qui retiennent votre attention, et vous découvrirez aussi ce qui revêt de l'importance pour d'autres utilisateurs.

www.demanddignity.org vous permet d'ajouter votre voix, d'exiger le respect des droits humains et de rompre l'engrenage de la pauvreté et des violations.

POURQUOI NE PAS...

Télécharger des « widgets », des « bannières » ou des « badges » grâce auxquels vous pourrez diffuser des informations depuis www.demanddignity.org ou laisser les internautes visitant votre blog ou votre site échanger leurs réflexions. En utilisant le widget, vous pouvez créer votre site web consacré à votre action dans le cadre de cette campagne.

N'OUBLIEZ PAS

Invitez amis, défenseurs des droits humains et militants à ajouter leur voix sur www.demanddignity.org

EXPRIMEZ-VOUS EN FAVEUR DE LA DIGNITÉ

Organisez une réunion pour les habitants de votre village ou de votre quartier, où vous ferez apparaître le rôle essentiel de la mise en œuvre des droits humains dans la suppression de la pauvreté. Le débat peut se centrer sur les liens entre dignité, droits humains et pauvreté. Vous pourriez également choisir parmi les questions et thèmes principaux de la campagne *Exigeons la dignité*, par exemple le droit à la santé maternelle et le droit au logement.

Cette rencontre pourrait se dérouler sur une journée, une demi-journée ou une soirée. Vous pourriez organiser une série de rencontres sur plusieurs semaines, ou dans différentes localités. Si vous optez pour cette solution, vous pourriez intégrer tous ces événements à une vaste initiative. Vous pourriez y faire participer des musiciens qui sont touchés par les questions soulevées par cette campagne – issus par exemple de groupes vivant dans des zones défavorisées.



N'OUBLIEZ PAS

Demandez aux membres de l'assistance ce que la dignité signifie pour eux. Transcrivez, enregistrez et filmez les débats, les interventions individuelles et les témoignages.

POURQUOI NE PAS...

...inviter des intervenants extérieurs ? Pouvez-vous demander à des personnes directement touchées par ces questions d'en parler ? Essayez de convier des dirigeants et des décideurs de premier plan, et demandez-leur de réagir aux sujets abordés.



Quelle que soit l'action que vous mènerez, essayez de prendre des photos, d'enregistrer les intervenants ou de filmer les activités.

Vous pourrez partager les documents ainsi obtenus avec d'autres militants actifs sur cette campagne et avec des membres d'Amnesty International, à l'adresse suivante, www.demanddignity.org ou à llhoir@aibf.be

Vous pouvez aussi les envoyer à Amnesty International (jeunesse), 9 rue Berckmans 1060 Bruxelles.

N'OUBLIEZ PAS

Si vous souhaitez faire quelque chose de visuel dans un lieu public, il est possible que vous deviez demander une autorisation.

LAISSEZ VOTRE TRACE

Le logo de la campagne *Exigeons la dignité* symbolise l'amplification, parce que nous voulons faire résonner dans le monde entier les voix étouffées par la pauvreté et par les violations des droits humains qui l'entretiennent. Loin de parler à la place des personnes qui vivent dans la pauvreté, nous voulons donner un écho à leur voix pour la faire entendre, pour que leur situation soit mieux comprise.

Utilisez le pochoir fourni dans ce cahier pour créer des visuels parlants autour de la campagne *Exigeons la dignité*. C'est un bon moyen de montrer au public ce que signifie *Exigeons la dignité* et pourquoi il faut soutenir cette campagne.

N'ayez pas peur des symboles – affichez celui d'Exigeons la dignité dans des lieux bien choisis près de chez vous. Utilisez le pochoir sur des murs, dans des espaces publics, dans des galeries, sur des ponts, sur des routes ou des chemins, mais n'oubliez pas de demander l'autorisation au préalable.

Le symbole est si simple que vous pouvez le dessiner vous-même. Tracez-le dans le sable ou la neige, taillez-le dans l'herbe, la végétation ou une haie. Brodez-le ou peignez-le selon une technique traditionnelle locale. Vous pouvez demander à des associations ou groupes locaux de vous aider. Ils pourraient fabriquer des portions du symbole, par exemple des petits carrés, que vous pouvez assembler afin de former une œuvre de grande taille.

Vous pouvez retrouver des affiches et des slogans sur le site d'Amnesty jeunes (<http://www.amnestyinternational.be/jeunes/>) dans la rubrique "exigeons la dignité. Laisse ta trace".



POURQUOI NE PAS...

inviter des jeunes ou des scolaires à prendre part à votre action ? Vous pourriez leur demander d'écrire des chansons ou des poèmes inspirés des sujets abordés par la campagne.

N'OUBLIEZ PAS

Pour organiser un événement dans un lieu public, vous devrez peut-être demander une autorisation. Dans certains endroits, il se peut que vous deviez obtenir une autorisation supplémentaire si une représentation musicale en direct est au programme.

FAITES-VOUS ENTENDRE

Organisez une manifestation à caractère sonore afin d'attirer l'attention des passants et amplifiez le message en faveur du changement. Pour faire du bruit, vous avez le choix – vous pouvez scander des slogans, faire de la musique, raconter des histoires, prononcer des discours ou énoncer des données chiffrées en rapport avec les thèmes de la campagne. Pour plus d'informations, reportez-vous au site www.demanddignity.org

Déterminez quel lieu de votre village, quartier ou ville optimiserait vos chances de vous faire entendre. Il peut s'agir du parvis de votre Parlement national, d'un ministère concerné ou d'un bâtiment municipal, ou encore d'un espace public tel qu'une esplanade, une place de marché ou un parc.

